Analyse des facteurs de participation à la collecte des matières organiques **dans les multilogements**

SEPTEMBRE 2016

RECYC-QUÉBEC
Québec

Analyse des facteurs de participation à la collecte des matières organiques **dans les multilogements**

SEPTEMBRE 2016

RECYC-QUÉBEC tient à remercier Solinov pour la recherche et la rédaction du présent document.

Table des matières

1.0 Introduction 5

2.0 Méthodologie 6

3.0 Résumé des contenants de tri, de transfert et de collecte adaptés aux multilogements 9

4.0 Étude des cas municipaux 12

4.1 Synthèse 12

4.2 Mesure de la performance de la collecte des matières organiques dans les multilogements 14

4.3 Analyse des stratégies des organismes municipaux documentés 15

5.0 Défis et solutions à l'implantation de la collecte des matières organiques dans les multilogements (meilleures pratiques) 17

5.1 Comparaison entre les habitations de types multilogements et unifamiliales 17

5.2 Résultats de l'analyse 19

6.0 Conclusions 35

7.0 Références 36

ANNEXE A – Questionnaire (version française) 41

ANNEXE B – Fiches synthèses – Cas municipaux au Québec 45

ANNEXE C – Fiches synthèses – Cas municipaux ailleurs au Canada 59

ANNEXE D – Fiches synthèses – Cas municipaux à l'international 83

Liste des tableaux

Tableau 2.1 Cas municipaux documentés dans le cadre de l'étude 6

Tableau 3.1 Éléments favorables et contraintes des différents contenants de tri et de transfert 9

Tableau 3.2 Éléments favorables et contraintes des différents contenants de collecte 10

Tableau 4.1 Portrait sommaire des organismes municipaux ayant fait l'objet d'une étude de cas 13

Tableau 4.2 Sommaire de la performance des programmes municipaux documentés 14

Tableau 5.1 Taux de génération des matières organiques par type d'habitation (kg/log./an) 18

Tableau 5.2 Taux de récupération des matières recyclables par type d'habitation (kg/hab./an) 18

Tableau 5.3 Barrières techniques du point de vue des propriétaires et pistes de solution 20

Tableau 5.4 Barrières sociales du point de vue des propriétaires et pistes de solution 21

Tableau 5.5 Barrières économiques du point de vue des propriétaires et pistes de solution 23

Tableau 5.6 Barrières techniques du point de vue des occupants et pistes de solution 24

Tableau 5.7 Barrières sociales du point de vue des occupants et pistes de solution 26

Tableau 5.8 Solutions qui portent sur les modalités de collecte 28

Tableau 5.9 Solutions qui reposent sur l'ISÉ 30

Tableau 5.10 Solutions qui impliquent de l'encadrement 32

Abréviations

GMR	Gestion des matières résiduelles
hab.	Habitant
ICI	Industrie, commerce et institution
imm.	Immeuble
log.	Logement
nd	Non disponible
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
v/v	Rapport volumique (volume/volume)

1.0 Introduction

Mise en contexte

L'action 6e du plan d'action 2013-2015 de la Table de concertation sur le recyclage des matières organiques de RECYC-QUÉBEC vise à réaliser des études ou des revues de littérature permettant de fournir aux décideurs municipaux et aux ICI une synthèse des éléments à considérer lors de la prise de décision pour l'implantation d'un programme de récupération des résidus alimentaires et d'autres résidus organiques dont : « les équipements de tri, d'entreposage et de collecte disponibles pour les multilogements incluant les facteurs de participation et les facteurs de succès ».

Les caractéristiques des bâtiments, les contraintes d'espace, ainsi que la façon d'approcher les citoyens habitant des multilogements et ceux qui gèrent ces édifices diffèrent de celles des habitations unifamiliales ou de type plex (ex. : duplex, triplex). Afin de favoriser la participation de tous les citoyens et de faciliter la tâche aux municipalités désirant implanter la récupération des matières organiques dans les multilogements, il est apparu important de répertorier et de documenter des cas concrets et des études présentant diverses modalités de récupération des matières organiques, ainsi que les facteurs de participation et les meilleures pratiques.

Objectif

Pour ce faire, RECYC-QUÉBEC s'est adjointe les services de la firme SOLINOV pour la réalisation d'une étude portant sur les meilleures pratiques et les facteurs favorables à la participation à une collecte des matières organiques afin d'aider les municipalités dans leur prise de décision pour l'implantation et la mise en œuvre de tels services de récupération auprès des multilogements.

Plus précisément, les résultats visés par l'étude sont les suivants :

- Documenter et analyser des exemples de cas concrets, c'est-à-dire des organismes municipaux ayant implanté, à l'échelle de projets pilotes ou à grande échelle, la collecte des matières organiques dans des multilogements[1] ;
- Faire ressortir les meilleures pratiques, les facteurs de participation, ainsi que les leçons apprises, relativement à la récupération des matières organiques dans des multilogements ;
- Déterminer les principales considérations liées aux différents contenants de tri, de transfert et de collecte adaptés à la récupération des matières organiques dans des multilogements ;
- Outiller les municipalités et les propriétaires (ou gestionnaires privés) d'immeubles à logements multiples avec les meilleures pratiques mises en place par les organismes municipaux documentés ou rapportées dans la littérature.
- Permettre à RECYC-QUÉBEC de dresser des constats en vue de contribuer au développement de services de récupération adaptés aux besoins des citoyens habitant des multilogements.

Au total, 13 cas municipaux ont été documentés et analysés. La priorité a été donnée aux expériences québécoises (quatre cas), encore limitées à ce jour, et canadiennes (six cas). Trois cas internationaux ont aussi été étudiés.

L'information est présentée de façon visuelle et conviviale, à l'aide de tableaux, pour faciliter la consultation du document :

- Une fiche a été développée pour chaque cas municipal à l'étude;

1 Dans le cadre de la présente étude, dans un souci de cohérence avec les études de caractérisation des matières résiduelles de RECYC-QUÉBEC, un multilogements est considéré comme un immeuble ayant 10 logements et plus, sauf exception.

- L'analyse est abordée en fonction des acteurs impliqués, soit :
  - Le propriétaire (ou gestionnaire) de l'immeuble ;
  - L'occupant de multilogements ;
  - La municipalité.

2.0 Méthodologie

Sélection des cas municipaux

Réunis en rencontre de travail, les représentants de SOLINOV et les membres du comité de suivi du mandat ont convenu des cas municipaux à documenter. Les principales considérations à la base du choix des cas municipaux étaient les suivantes :

- Inclure des exemples d'implantation à grande échelle ainsi que projets pilotes qui ont, ou non, été mis en place à grande échelle ;
- Donner priorité aux expériences québécoises et canadiennes ;
- Identifier des exemples internationaux qui méritent d'être étudiés en raison de certains éléments innovateurs ou de succès observés.

Les 13 cas retenus sont listés au tableau 2.1 qui suit.

Tableau 2.1
Cas municipaux documentés dans le cadre de l'étude

Situation géographique	Organismes municipaux	Désignation
AU QUÉBEC	Drummondville	Ville
	Gatineau	Ville
	Rosemont – La Petite-Patrie	Arrondissement
	Sherbrooke	Ville
AILLEURS AU CANADA	Burnaby (Colombie-Britannique)	Ville
	Halifax (Nouvelle-Écosse)	Municipalité régionale
	Halton (Ontario)	Région
	Markham (Ontario)	Ville
	Ottawa (Ontario)	Ville
	Toronto (Ontario)	Ville
À L'INTERNATIONAL	Hambourg (Allemagne)	Ville
	Milan (Italie)	Ville
	San Francisco (États-Unis)	Ville

Cueillette de l'information

1. Revue de littérature

Une revue de littérature a d'abord été réalisée afin d'approfondir et de compléter les informations obtenues par l'entremise de l'enquête menée auprès des organismes municipaux retenus pour l'étude.

Ensuite, une revue de littérature plus large a permis de cibler des ouvrages de référence portant sur les meilleures pratiques pour récupérer les matières organiques dans les multilogements. La littérature concernant le sujet est limitée; quelques documents pertinents ont néanmoins été trouvés et consultés. En revanche, la littérature portant sur les meilleures pratiques de récupération des matières recyclables en multilogements est plus abondante, et il est apparu que plusieurs parallèles peuvent être faits entre les deux matières et les principes appliqués aux matières organiques.

2. Questionnaire

Pour documenter les cas municipaux à l'étude, SOLINOV a élaboré un questionnaire portant sur le nombre et le portrait des multilogements impliqués, les modalités de collecte en vigueur, les outils d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ), les incitatifs et pénalités mis en place, les mécanismes de suivi et les résultats obtenus (performance) et les apprentissages.

Un projet de questionnaire a été soumis aux membres du comité de suivi, et, après avoir été ajusté pour tenir compte des commentaires formulés par le comité, il a été transmis par courriel aux organismes municipaux retenus. Une version anglaise a aussi été produite à l'intention des organismes municipaux hors-Québec. La version française du questionnaire est fournie à l'annexe A du présent rapport.

Les responsables municipaux contactés ont été invités à prendre connaissance du questionnaire, et une entrevue téléphonique a été planifiée pour qu'ils puissent répondre au questionnaire de vive voix.

3. Entrevue téléphonique

Chaque organisme municipal a fait l'objet d'une entrevue téléphonique. Les entrevues se sont déroulées au cours des mois d'octobre et de novembre 2015. La durée moyenne d'une entrevue était d'environ 90 minutes.

La liste des représentants municipaux ayant collaboré à l'enquête est fournie au début du présent rapport à la section « Remerciements ».

4. Demande d'information complémentaire

Des échanges téléphoniques et par courriel ont aussi eu lieu pour présenter des demandes d'information complémentaire ou obtenir des données non disponibles lors de l'entrevue.

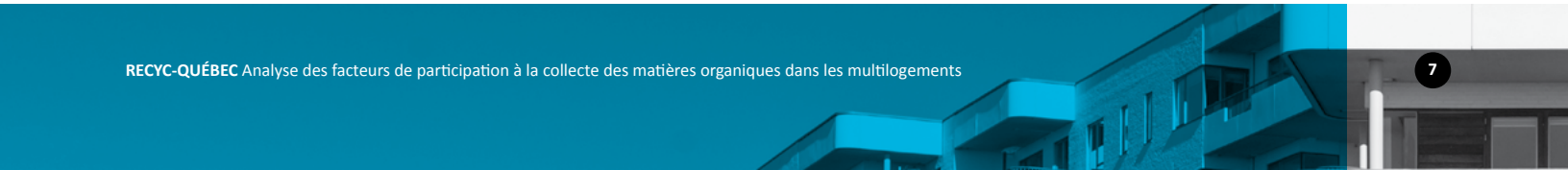

Traitement et analyse de l'information

1. Compilation des réponses

Les réponses obtenues dans le cadre des entrevues ont été compilées dans un tableur Excel par organisme municipal et par question.

2. Élaboration et validation des fiches

Les réponses au questionnaire ont été résumées sous la forme de fiches. Une fiche par cas municipal documenté a été préparée (se référer à la section 4.1). Les fiches ont été transmises aux organismes municipaux concernés afin que leur contenu soit validé par les représentants municipaux interrogés.

3. Analyse synthèse des résultats

Finalement, les données recueillies par l'entremise des entrevues et les informations tirées de la littérature ont été analysées sous l'angle des propriétaires d'immeubles à logements multiples, des occupants de multilogements et des organismes municipaux afin de cibler les défis que pose la récupération des matières organiques dans ce type d'habitation, les causes et les solutions (meilleures pratiques) envisageables.

3.0 Résumé des contenants de tri, de transfert et de collecte adaptés aux multilogements

Le tableau 3.1 et le tableau 3.2 qui suivent présentent respectivement les grandes catégories de contenants de tri et de transfert, et les grandes catégories de contenants de collecte[1] utilisés pour la récupération des matières organiques dans les multilogements.

Tableau 3.1
Éléments favorables et contraintes des différents contenants de tri et de transfert

CONTENANT	Adapté pour…	Cas municipaux documentés
Minibacs de cuisine	- Faciliter le tri à la source et l'entreposage temporaire des résidus alimentaires générés dans la cuisine - Faciliter le transfert des matières vers les contenants de collecte en commun	- Drummondville - Gatineau - Halifax - Halton - Hambourg - Markham - Milan - Ottawa - Rosemont – La Petite-Patrie - San Francisco - Toronto
Sacs Papier Plastique compostable Plastique régulier	- Utiliser comme doublure dans un minibac de cuisine ou un autre contenant d'entreposage temporaire - Limiter le besoin de nettoyage du minibac de cuisine ou d'un autre contenant d'entreposage temporaire - Répondre aux besoins d'esthétisme et de propreté - Éviter de retourner au logement pour rapporter le minibac de cuisine ou un autre contenant d'entreposage temporaire vidé **En contrepartie :** - Les sacs de plastique réguliers doivent être enlevés, et des étapes supplémentaires de pré ou post-traitement peuvent être requises. - Les sacs de plastique réguliers et les restes de sacs de plastique compostables non dégradés durant le traitement peuvent contribuer à une diminution de la qualité du compost produit. - Les sacs de plastique réguliers ou compostables ne sont pas autorisés dans toutes installations de traitement. [2] - Les sacs sont à usage unique. Aussi, des coûts récurrents sont à prévoir pour se procurer des sacs, notamment ceux de plastique compostables et de papier.	- Burnaby (papier) - Drummondville (papier) - Gatineau (papier; le plastique compostable pourrait être éventuellement permis) - Halifax (papier) - Halton (papier et plastique compostable) - Hambourg (papier) - Markham (tous) - Milan (plastique compostable) - Ottawa (papier, plastique compostable) - Rosemont – La Petite-Patrie (papier, plastique compostable) - San Francisco (papier) - Sherbrooke (papier et plastique compostable) - Toronto (tous)

1 Il est à noter que les techniques de collecte par aspiration ne sont pas considérées dans le cadre du mandat.

CONTENANT	Adapté pour…	Cas municipaux documentés
Boîtes de carton spécialement conçues pour la récupération des résidus alimentaires	- Remplacer le minibac de cuisine ou un autre contenant d'entreposage temporaire - Limiter le besoin de nettoyage des contenants de collecte en commun - Répondre aux besoins d'esthétisme et de propreté - Éviter de retourner au logement pour rapporter le minibac de cuisine ou un autre contenant d'entreposage temporaire vidé **En contrepartie** - Les boîtes de carton sont à usage unique. Aussi, des coûts récurrents sont à prévoir pour se procurer ces boîtes.	
Chutes à matières résiduelles	- Faciliter la disposition des matières dans les immeubles d'une grande hauteur (possibilité de disposition des matières à chaque étage) - Éviter les déplacements sur de longues distances pour la disposition des matières organiques **En contrepartie :** - Les chutes impliquent l'aménagement d'un système de tri des matières ou des modifications des systèmes sur place pour permettre la récupération des matières organiques. - Les chutes requièrent l'aménagement d'un système de ventilation approprié dans la salle d'entreposage des matières. - Les chutes nécessitent un service d'entretien fréquent. - Les chutes comportent un risque de contamination des matières récupérées si le tri n'est pas bien effectué par les citoyens. Des campagnes importantes de communication et de sensibilisation sont conseillées.	- Markham - San Francisco - Sherbrooke (projet pilote 2012)

[2] Le lecteur est prié de se référer à la règlementation en vigueur au Québec pour connaître les intrants permis en fonction des lieux de compostage et de biométhanisation.

Tableau 3.2

Éléments favorables et contraintes des différents contenants de collecte

CONTENANT	Adapté pour...	Cas municipaux documentés
Bacs roulants	**Bacs de 45 L** - Entreposer les matières à l'intérieur de chaque logement - Récupérer les résidus alimentaires - Effectuer la collecte hebdomadaire des matières organiques - Effectuer la collecte manuelle des matières organiques **Bacs de 120, 240 ou 360 L** - Entreposer les matières à l'extérieur de l'immeuble, dans le garage ou au sous-sol - Permettre la collecte automatisée ou semi-automatisée - Permettre une fréquence de collecte variable - Permettre la récupération d'une partie des résidus verts saisonniers (des quantités excédentaires de résidus verts pourraient ne pas entrer dans le bac, principalement durant les pointes de production au printemps et à l'automne) **En contrepartie :** - Les bacs roulants peuvent être lourds et difficiles à manœuvrer, notamment en hiver. - Les bacs roulants, surtout ceux de grande capacité, peuvent être plus difficiles à nettoyer à cause de leur profondeur.	- Burnaby (240 L) - Drummondville (360 L) - Gatineau (240 L) - Halifax (240 L) - Halton (360 L) - Markham (240 L ou 360 L) - Milan (120 L ou 240 L) - Ottawa (47 L, 80 L et 240 L) - Rosemont-La Petite-Patrie (45 L en cas d'absence de responsable désigné pour un immeuble; 80 L ou 240 L) - San Francisco (240 L) - Sherbrooke (360 L) - Toronto (130 L) - Hambourg (240 L)

CONTENANT	Adapté pour...	Cas municipaux documentés
Conteneurs à chargement avant	- Entreposer les matières à l'extérieur de l'immeuble, dans des aires communes - Récupérer les matières dans les immeubles possédant un grand nombre de logements - Réduire l'emprise au sol des bacs roulants requis pour fournir un même volume d'entreposage **En contrepartie :** - Ces conteneurs requièrent généralement l'aménagement d'un enclos d'entreposage afin de faciliter l'accès en hiver, de limiter l'impact visuel de diminuer le risque de nuisances d'odeurs. - Ces conteneurs nécessitent un service d'entretien fréquent si la collecte est effectuée en vrac (risque de corrosion dû au lixiviat).	- Markham (1,7 v^3) - Toronto (2,0 v^3)
Conteneurs semi-enfouis Chargement par grue Chargement frontal	- Réduire l'emprise au sol des conteneurs à chargement requis pour fournir un même volume d'entreposage - Récupérer les matières dans les immeubles possédant un grand nombre de logements - Permettre une diminution de la fréquence de collecte (capacité d'entreposage accrue) - Répondre aux exigences esthétiques d'impact visuel et de propreté - Diminuer le risque de nuisances d'odeurs en raison des températures souterraines plus basses **En contrepartie :** - Ces conteneurs impliquent des coûts plus importants pour l'acquisition des conteneurs eux-mêmes et pour leur levée. - Les conteneurs semi-enfouis à chargement par grue requièrent des camions de collecte particuliers. - Les conteneurs semi-enfouis à chargement par grue exigent une hauteur libre minimale pour permettre la collecte.	- Ottawa (certains immeubles)

4.0 Étude des cas municipaux

4.1 Synthèse

Le tableau 4.1 regroupe sommairement les principales informations qui caractérisent les expériences municipales documentées. Ce sommaire permet une comparaison rapide des caractéristiques des programmes de récupération des matières organiques dans les habitations de type multilogements en matière de contexte et d'échelle de mise en place de la collecte, de nombre d'unités desservies, de contenants et de sacs fournis ou acceptés, et du type de traitement biologique auquel sont destinées les matières organiques récupérées.

Pour obtenir plus de détails sur les cas municipaux documentés, le lecteur est invité à consulter les fiches fournies aux annexes B, C et D.

Tableau 4.1

Portrait sommaire des organismes municipaux ayant fait l'objet d'une étude de cas

CAS DOCUMENTÉS	Contexte				Échelle			Multilogements desservis		Contenants		Sacs			Type de traitement des matières organiques
	Population (millions d'habitants)	Bannissement des matières organiques de l'élimination	Objectif de récupération spécifique aux matières organiques	Objectif global de récupération des matières résiduelles	Projet pilote	Projet permanent – seuls les immeuble volontaires	Projet permanent – tous les immeubles desservis	Nombre de multi-logements desservis	Taux de desserte des multi-logements du territoire	Bac roulant	Conteneur	Papier	Plastique compostable	Plastique régulier	
AU QUÉBEC															
Drummondville	0,07	2020	100 % (2020) [1]		✔		✔	6240 log.	100 %	360 L		✔			CO
Gatineau	0,3	2020	100 % (2020) [2]		✔	✔		1012 log.	3 %	240 L		✔			CO
Rosemont – La Petite-Patrie	0,1	2020	60 % (2025) [2]			✔		4373 log.	31 %	45, 80, 240 L		✔	✔		CO
Sherbrooke	0,2	2020	89 % (2020) [2]		✔	✔		7462 log.	28 %	360 L		✔	✔		CO
AILLEURS AU CANADA															
Burnaby	0,2	✔		80 % (2020)	✔		✔	578 imm.	80 %	180, 240 L		✔			CO
Halifax	0,4	✔		50 % (2000)	✔		✔	64 900 log.	100 %	240 L		✔			CO
Halton	0,5			65 % (2016)	✔	✔	✔	62 imm.	11 %	120, 360 L		✔	✔		CO
Markham	0,3			80 % (2014)			✔	10 107 log.	77 %	240, 360 L	Variables	✔	✔	✔	BIO
Ottawa	0,9			60 % (2015)		✔		200 imm.	10 %	47, 80, 240 L		✔	✔		CO
Toronto	2,6			70 % (2010)	✔		✔	358 000 log.	84 %	120 L	2 v[3]	✔	✔	✔	BIO
À L'INTERNATIONAL															
Hambourg	1,7			65 % (2020)	✔		✔	nd	nd	240 L		✔			BIO
Milan	1,5			65 % (2012)			✔	480 000 log.	100 %	120, 240 L		✔	✔		BIO
San Francisco	0,9	✔		Zero Waste (2020)			✔	8600 imm.	100 %	240 L		✔	✔		CO

imm. : immeubles

log. : logement

MO : matières organiques

MR : matières résiduelles

RA : résidus alimentaires

RV : résidus verts

CO : compostage

BIO : biométhanisation

nd : non disponible

[1] L'objectif est spécifique aux résidus verts et résidus alimentaires du secteur résidentiel.

[2] L'objectif concerne l'ensemble des matières organiques du territoire, incluant les boues.

4.2 Mesure de la performance de la collecte des matières organiques dans les multilogements

Dès le démarrage de l'étude, les représentants de SOLINOV et les membres du comité de suivi du mandat ont convenu d'une définition de la performance de la collecte des matières organiques. Les trois paramètres quantitatifs suivants ont été retenus :

- Le **taux de participation** des occupants des multilogements à la collecte des matières organiques;
- Le **rendement de récupération** des matières organiques (résidus alimentaires) par les occupants des multilogements;
- Le **taux de contamination** (rejet) dans les matières organiques collectées auprès des multilogements.

Le tableau 4.2 à la page suivante regroupe les données de performance relatives aux cas documentés.

Les principaux constats sont à l'effet que :

- Les organismes municipaux consultés disposent de peu de données quantitatives spécifiques aux multilogements qui permettent de mesurer la performance. Pour plusieurs, cette situation s'explique par le fait que les multilogements sont desservis par la même route de collecte que les autres types d'habitations résidentielles (unifamiliales et plex).
- Les rendements de récupération sont très variables, et Milan se distingue très nettement des autres cas municipaux documentés, avec un rendement de récupération largement supérieur (de l'ordre de 91 kg/hab./an).
- Les taux de contamination sont tous très faibles, ne dépassant pas 4 %. Ce résultat va à l'encontre de l'idée généralement préconçue qui veut que la contamination des matières organiques soit un enjeu dans les multilogements. Les résultats semblent indiquer que ceux qui participent respectent les consignes de tri.

Tableau 4.2
Sommaire de la performance des programmes municipaux documentés

Cas documentés	Participation	Rendement	Contamination
Burnaby	98 % des multilogements desservis par la Ville	35 kg/**log.**/an 1 (pilote 2010-2011)	3 %
Drummondville	33 % des multilogements utilisent les bacs fournis par la Ville (2014)	60 kg/**log.**/an (pilote 2012-2013)	Entre 0,79 et 3,22 % (pilote 2012-2013)
Gatineau	nd	3,77 kg/**log.**/an (immeuble volontaire 2013)	nd
Halifax	nd	39 kg/**log.**/an	nd
Halton	70 % des répondants au sondage (taux de réponse de 38 %) (pilote 2010)	nd	2 % (pilote 2010)
Hambourg	70 % des répondants au sondage (pilote 2011) 44,1 % (2014)	nd	nd
Markham	nd	Taux de récupération des matières organiques de l'ordre de 20 %	nd
Milan	90 % des logements visés	91 kg/**hab.**/an	4 %
Ottawa	nd	nd	nd
Rosemont – La Petite-Patrie	nd	nd	nd
San Francisco	nd	nd	nd

Cas documentés	Participation	Rendement	Contamination
Sherbrooke	nd	8,32 kg/**log.**/an [2] (pilote 2012 avec sacs de couleur) 31,2 kg/**log.**/ an [2] (pilotes 2011-2012-2013)	2 à 3 % (pilotes 2011-2012-2013 Taux de contamination beaucoup plus élevé dans le pilote avec sacs de couleur (pilote 2012)
Toronto	64 % des répondants au sondage (taux de réponse de 34 %) (pilote 2006)	22,36 à 108,68 kg/**log.**/ an [2] (pilotes 2002-2006)	Similaire aux secteurs unifamiliaux de la Ville

[1] La donnée disponible était exprimée sur une période de six mois; elle a été projetée sur un an.

[2] La donnée disponible était exprimée sur une base hebdomadaire; elle a été projetée sur un an.

4.3 Analyse des stratégies des organismes municipaux documentés

Globalement, il se dégage des études de cas deux grandes stratégies d'intervention qui se distinguent par : 1) la motivation de l'organisme municipal à implanter la collecte des matières organiques auprès des multilogements, et 2) les moyens mis en œuvre par l'organisme municipal dans le cadre de son programme de collecte des matières organiques.

Stratégie 1 – Équité entre les citoyens

L'objectif principal de cette stratégie est de fournir aux occupants de multilogements, sur demande, les mêmes services de collecte des matières organiques qui sont offerts aux résidents de maisons unifamiliales.

Les contenants de tri et de collecte des matières organiques sont livrés à l'immeuble quand le propriétaire ou gestionnaire a manifesté sa volonté de participer.

Les activités d'ISÉ sont les principaux moyens utilisés pour implanter cette stratégie. Il y a peu ou pas de mesures coercitives ou prescriptives.

Parmi les cas étudiés, les suivants sont caractérisés par cette approche :

Au Québec	Ailleurs au Canada
Drummondville	Halton
Gatineau	Ottawa
Rosemont – La Petite-Patrie	
Sherbrooke	

Stratégie 2 – Récupération maximale des matières organiques

L'objectif principal de cette stratégie est de récupérer un maximum de matières organiques sur l'ensemble du territoire. Il y a souvent des enjeux importants de capacité d'enfouissement ou un bannissement des matières organiques de l'élimination, soit au niveau de l'organisme municipal ou à un niveau gouvernemental supérieur. La contribution des multilogements à l'atteinte des objectifs de récupération est importante (objectif de récupération ambitieux ou pourcentage de multilogements très élevé).

Les contenants de tri et de collecte des matières organiques sont typiquement livrés à tous les multilogements.

Les activités d'ISÉ sont importantes, mais des mesures coercitives et prescriptives sont également mises en place.

Parmi les cas étudiés, les suivants sont caractérisés par cette approche :

Ailleurs au Canada	À l'international
Burnaby	Hambourg
Halifax	Milan
Markham	San Francisco
Toronto	

5.0 Défis et solutions à l'implantation de la collecte des matières organiques dans les multilogements (meilleures pratiques)

5.1 Comparaison entre les habitations de types multilogements et unifamiliales

Plusieurs des caractéristiques des multilogements les distinguent des autres types d'habitations, et surtout des résidences unifamiliales. Par ailleurs, plusieurs de ces différences représentent des contraintes dans le cadre de l'élaboration d'un programme de récupération des matières organiques et expliquent, en partie, l'écart généralement notable de performance entre les multilogements et les unifamiliales (et dans une moindre mesure les plex).

Les caractéristiques propres aux multilogements accentuent les barrières typiques invoquées par les citoyens relativement à la récupération des résidus alimentaires (RECYC-QUÉBEC, 2015) :

- La présence de mouches et les odeurs sont les principales raisons qui découragent environ six personnes sur dix de participer à la collecte des résidus de cuisine (RECYC-QUÉBEC, 2015);
- Les efforts supplémentaires pour participer à la collecte des résidus alimentaires; la perception de facilité est moins partagée que pour les matières recyclables (42 contre 92 %).

Génération des matières organiques

Les attributs sociodémographiques et socioéconomiques de la population en multilogements influencent la génération des matières résiduelles. Des quatre types d'habitations caractérisés au Québec, les multilogements sont ceux qui génèrent la plus faible **quantité** de matières organiques. Ils génèrent l'équivalent de 35 % des matières résiduelles des résidences unifamiliales en milieu urbain (tableau 5.1).

Ces résultats sont notamment attribuables à la taille des ménages par type d'habitation. Selon RECYC-QUÉBEC, le nombre d'habitants par logement est moins élevé dans les multilogements (1,87 hab./log.) que dans les plex (2,26 hab./log.) et les unifamiliales (2,71 hab./log.)[1].

Les données du tableau 5.1 témoignent aussi de la différence en ce qui a trait à la **nature** des matières organiques générées entre les types d'habitations. Alors que le secteur unifamilial génère presque autant de résidus verts (résidus de jardin, feuilles et gazon) que de résidus alimentaires (de table), 56 % des matières organiques générées par les multilogements sont des résidus alimentaires contre 6 % de résidus verts.

1 Les données correspondent aux densités d'occupation des ménages utilisées dans le cadre des études de caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec (Sophie Taillefer, RECYC-QUÉBEC, communication personnelle, 26 février 2016).

Tableau 5.1

Taux de génération des matières organiques par type d'habitation (kg/log./an)

Catégorie de matières organiques	Unifamilial - Urbain	Unifamilial - Rural	Plex	Multilogements
Autres matières compostables acceptées [1]	46,14	47,46	21,73	16,49
Autres matières compostables non acceptées [1]	75,98	80,17	49,72	42,12
Autres résidus de jardin	122,24	84,78	13,17	7,54
Couches jetables	29,27	25,29	21,88	16,07
Feuilles	31,99	11,57	17,22	1,76
Gazon	38,08	15,35	2,63	3,52
Résidus de table	220,01	171,10	145,66	113,49
TOTAL	**563,71**	**435,73**	**272,00**	**200,99**

Compilation spéciale RECYC-QUÉBEC, tiré des données de la caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec 2012-2013, (RECYC-QUÉBEC ET ÉEQ, 2015).

[1] Pour la description des catégories, le lecteur est invité à se référer à l'Annexe 1 Liste des catégories de matières utilisées pour le tri du Rapport synthèse de la caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec 2012-2013, disponible en ligne à l'adresse suivante : https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/carac-2012-2013-rapport-synthese.pdf

Les programmes de récupération de matières organiques étant peu développés dans les multilogements québécois, il est intéressant de faire un parallèle avec la récupération des matières recyclables. Les données de la plus récente caractérisation indiquent non seulement que les taux de génération des matières résiduelles sont plus faibles chez les multilogements, mais aussi que les taux de récupération y sont moins élevés (tableau 5.2).

Tableau 5.2

Taux de récupération des matières recyclables par type d'habitation (kg/hab./an)

Catégorie de matières	Unifamilial	Plex	Multilogements
Matières recyclables	102,95	73,74	53,79

Compilation spéciale RECYC-QUÉBEC, tiré des données de la caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec 2012-2013, (RECYC-QUÉBEC ET ÉEQ, 2015).

Un lien est observé entre les attributs socioéconomiques et sociodémographiques (niveau d'éducation, sexe, revenu familial, âge, emploi, occupation, type d'habitation) et le comportement de récupération (Hutchinson, 2004).

Par exemple, il existe une corrélation entre les niveaux de revenus et de scolarité et les taux de récupération dans un ménage : le taux de récupération augmente en fonction du niveau de scolarité, et les mêmes corrélations sont observées avec le revenu (RECYC-QUÉBEC et ÉEQ, 2007). Les résultats de la plus récente Enquête sur les ménages et l'environnement de Statistique Canada vont dans le même sens (Institut de la statistique du Québec, 2016) :

- 35 % des ménages dont les membres ont atteint un niveau secondaire ou moins récupèrent leurs matières organiques (compostage domestique et collecte de porte en porte confondus), alors que 45 % des ménages dont les membres ont atteint le niveau postsecondaire le font et 52 % des ménages dont au moins un individu a atteint un niveau universitaire;
- 1/3 des ménages ayant un revenu de moins de 40 000 $ récupèrent leurs matières organiques (compostage domestique et collecte de porte en porte confondus), alors qu'ils sont 47 % chez les ménages dont les revenus se situent entre 40 000 $ et 79 999 $ et 57 % chez les ménages disposant de revenus de 80 000 $ et plus.

Mode d'occupation

Une proportion plus importante de locataires se retrouve dans les immeubles multilogements; 60 % des locataires vivent dans des immeubles de quatre logements et plus (Société d'habitation du Québec, 2013). Par ailleurs, les locataires déménagent plus souvent et sont moins susceptibles de développer un sentiment d'appartenance, ce qui entraîne de la confusion sur les programmes de collecte en place et la règlementation en vigueur (Hutchinson, 2004).

Le fait que la collecte des matières organiques (3e voie, incluant les résidus alimentaires) soit peu répandue au Québec (seulement 12 % des logements échantillonnés en 2010 et en 2012-2013 étaient desservis par une collecte des matières organiques incluant les résidus alimentaires (RECYC-QUÉBEC et ÉEQ, 2015)) se traduit par un besoin de relance des activités d'ISÉ, notamment auprès des citoyens qui déménagent d'une municipalité à une autre. Ceci devrait toutefois s'estomper au cours des prochaines années, la majorité des municipalités québécoises prévoyant implanter la collecte des matières organiques sur leur territoire d'ici 2020.

Gestion des matières résiduelles (GMR) en commun

Le fait que la GMR dans les multilogements se fasse par des contenants en commun, partagés entre les occupants d'un même immeuble, rend difficile l'identification des non-participants ou des mauvais participants (qui ne respectent pas les consignes de tri) à une collecte des matières organiques ou recyclables.

Cet anonymat restreint considérablement l'applicabilité des moyens dont disposent les municipalités pour optimiser la performance de leur programme de récupération des matières organiques. Dans une autre étude réalisée pour le compte de RECYC-QUÉBEC, SOLINOV a entre autres constaté que l'implantation de la collecte des matières organiques auprès des résidences unifamiliales s'accompagne d'une modification des modalités de collecte des déchets. Une ou plusieurs conditions contraignantes sont mises en place pour les déchets (réduction de la fréquence de collecte, limitation des volumes par collecte, tarification sur la base du principe de l'utilisateur-payeur) (SOLINOV, 2015). Or, dans le cas des multilogements, ces moyens ne sont généralement pas applicables ni efficaces.

L'anonymat limite aussi l'effet d'entraînement entre voisins. Dans les secteurs de résidences unifamiliales, lors de la journée de collecte, le nombre de bacs mis en bordure de rue peut créer une pression sociale qui entraîne plus de personnes à participer. En contrepartie, les habitudes de récupération demeurent anonymes dans les multilogements (Hutchinson, 2004).

5.2 Résultats de l'analyse

5.2.1 Sous l'angle des propriétaires

Les principaux défis, déterminés au terme de la revue de littérature et des entrevues menées avec les organismes municipaux retenus, que représente la récupération des matières organiques pour les propriétaires (ou gestionnaires) d'immeubles à logements multiples sont les suivants : leur adhésion, engagement et implication dans les programmes municipaux de récupération des matières organiques.

Pour relever ces défis, différentes solutions peuvent être mises en place. Elles sont présentées aux tableaux 5.3 à 5.5 en fonction des barrières fréquemment rencontrées auprès des propriétaires de multilogements. Ces barrières ont été divisées en trois groupes, soit les barrières d'ordre technique, social et économique.

Tableau 5.3

Barrières techniques du point de vue des propriétaires et pistes de solution

BARRIÈRES	RÉFÉRENCES	SOLUTIONS	Responsable de la mise en œuvre de la solution	
			Propriétaire	Municipalité
Contrainte d'espace (réelle ou perçue) Les multilogements ne sont généralement pas bâtis dans la perspective de la GMR avec séparation à la source des matières valorisables, ce qui se traduit par des contraintes d'espace pour les contenants de collecte (matières organiques et recyclables).	DECC Australia, 2008 RCBC, 2011 Toews, 2013	**Évaluer les besoins et proposer des contenants et des fréquences de collecte adaptés** Deux stratégies sont observées parmi les municipalités qui ont développé des programmes de récupération des matières organiques s'adressant aux multilogements : - Certains imposent des modalités uniformes pour tous les multilogements (format unique de contenant, jour de collecte, fréquence de collecte) après avoir réalisé une analyse approfondie des besoins et des contraintes des immeubles sur le territoire; - D'autres proposent des solutions sur mesure pour les immeubles (choix parmi différents formats de contenants, 1 à 3 collecte(s)/semaine), considérant le caractère trop hétérogène des multilogements sur le territoire. Dans les deux cas, l'analyse des besoins comprend une évaluation terrain des contraintes d'espace et d'accès (accès notamment pour le camion de collecte), des consultations avec des propriétaires et gestionnaires d'immeubles (ou des associations), etc.		✔
		Imposer des exigences pour les nouvelles constructions d'immeubles à logements multiples Des lignes directrices pour l'étude et l'octroi de permis de construction ou un règlement peuvent être adoptés pour obliger les constructeurs/promoteurs d'immeubles à logements multiples à intégrer la GMR et la séparation à la source dans leurs concepts et leurs plans (ex. : prévoir les espaces nécessaires, préciser le type d'équipement (chambre réfrigérée, espace intérieur, enclos extérieur, conteneur semi-enfoui), etc.). L'adoption et l'application d'une règlementation relative à l'urbanisme qui impose des exigences pour les nouvelles constructions sont surtout efficaces là où le milieu bâti est en développement et où il y a des objectifs de densification avec des immeubles en hauteur et à logements multiples. Une attention particulière devrait être apportée aux projets intégrés, lesquels incluent des logements résidentiels, des logements commerciaux, des rues privées, des espaces communs partagés pour la GMR, etc. Ces projets devraient aussi être visés par la règlementation, même si les projets intégrés sont fréquemment desservis par des entreprises privées pour la gestion de leurs matières résiduelles.		✔
Taux de roulement Le taux de roulement des occupants (déménagements fréquents) dans les multilogements exige de renouveler les contenants fournis par la municipalité aux occupants (ex. : minibac de cuisine, échantillons de sacs, etc.). Ces contenants sont généralement distribués lors de l'implantation du service de récupération des matières organiques, mais la distribution devrait ici être répétée, occasionnant des coûts importants. Le taux de roulement des occupants dans les multilogements exige aussi de répéter les campagnes d'ISÉ auprès de cette clientèle afin que les nouveaux occupants disposent des mêmes informations que les autres occupants de l'immeuble.	Gartner Lee, 2008 RCBC, 2011	**Exiger que les contenants fournis à l'arrivée soient remis lors du déménagement** Des propriétaires et gestionnaires d'immeubles à Halifax incluent dans leurs baux de location une clause relative au retour des minibacs de cuisine avec un dépôt de sécurité en cas de dommage ou de non-retour. Les municipalités ne distribuent généralement pas systématiquement de nouveaux contenants, tels les minibacs de cuisine, en prévision des nouveaux occupants des multilogements, compte tenu des coûts qui s'y rattachent et de la récurrence de ces coûts. Généralement, les municipalités en fournissent sur demande des propriétaires, gestionnaires ou occupants.	✔	
		Organiser des rencontres entre le concierge et les nouveaux occupants La rencontre entre les propriétaires (ou les gestionnaires ou les concierges) et les nouveaux occupants est une occasion de communiquer les informations relatives au programme de récupération des matières organiques en place dans l'immeuble.	✔	
		Fournir du matériel informationnel en quantité supplémentaire de manière récurrente Tous les propriétaires et gestionnaires d'immeubles devraient pouvoir commander, sur demande, du matériel informationnel supplémentaire à l'intention des occupants de leurs immeubles. En outre, une municipalité pourrait, de manière récurrente, en prévision de la période intensive des déménagements, distribuer systématiquement du matériel informationnel aux multilogements (dépliants ou autres destinés aux occupants) ou aux immeubles reconnus comme présentant un fort roulement.		✔

Tableau 5.4

Barrières sociales du point de vue des propriétaires et pistes de solution

BARRIÈRES	RÉFÉRENCES	SOLUTIONS	Responsable de la mise en œuvre de la solution	
			Propriétaire	Municipalité
Enjeu de propreté, d'odeurs et de salubrité Les propriétaires et gestionnaires d'immeubles à logements multiples craignent que la récupération des matières organiques entraîne des nuisances d'odeurs, de vermine, d'insectes, etc. à proximité des contenants de collecte en commun. Ils craignent aussi que le transfert (déplacement) des matières organiques des logements aux contenants de collecte en commun salissent les planchers des corridors et autres aires de circulation à l'intérieur de l'immeuble (ex. : gouttes sur le tapis des corridors, etc.). Par ailleurs, ils anticipent des dépôts de matières résiduelles à l'extérieur des contenants de collecte en commun surtout si des contraintes sont imposées aux déchets (limitation du volume permis ou de la fréquence de collecte).	DECC Australia, 2008 RCBC, 2011 WSRA, 2014	**Proposer un service de lavage des bacs** Un tel service peut être offert, à certains intervalles, dans le cadre d'une collecte par bac roulant.		✔
		Favoriser l'utilisation de contenants de tri à la source et de transfert Certains contenants (ex. : minibacs, sacs, etc.) servent non seulement aux occupants pour le tri à la source des résidus alimentaires à l'intérieur de leur logement, mais ils sont aussi utiles pour le transfert du logement jusqu'aux contenants de collecte en commun de l'immeuble. Si un des objectifs poursuivis est d'éviter les dégâts lors des déplacements avec les matières organiques, le choix des minibacs devrait se faire parmi les modèles étanches (non ajourés/aérés). Contrairement aux minibacs, les sacs sont à usage unique (déposés dans les contenants de collecte en commun avec les résidus alimentaires qu'ils contiennent). Les contenants à usage unique (sacs) ne sont généralement pas fournis par la municipalité (à l'exception d'échantillons qui sont parfois remis avec les autres contenants et le matériel d'ISÉ, lors de l'implantation du nouveau service). Les minibacs sont quant à eux fréquemment fournis par la municipalité lors de l'implantation du programme et sur demande par la suite.		✔
		Localiser les contenants à la vue des occupants Le fait de localiser les contenants en commun à la vue des occupants peut permettre de réduire l'anonymat (il est plus gênant d'adopter un comportement inapproprié à la vue des autres) et ainsi responsabiliser les occupants relativement à la propreté des lieux.	✔	
		Suivre et intervenir rapidement lorsque des comportements non acceptables sont observés La réponse peut être ciblée si les occupants fautifs peuvent être identifiés; sinon des outils d'ISÉ à portée générale peuvent être utilisés (meilleure signalisation aux abords des contenants, lettre aux occupants, etc.).	✔	
		Désigner un responsable Il est primordial de nommer un responsable et de déléguer les tâches associées à la gestion des matières organiques (mise à la rue des contenants, entretien des contenants, suivi auprès des occupants, affichage des consignes de tri, information auprès des occupants).	✔	
		Produire un guide sur les meilleures pratiques à l'intention des gestionnaires d'immeubles et des concierges L'élaboration et la diffusion d'un guide des meilleures pratiques destiné aux gestionnaires et concierges de multilogements permet d'outiller ces derniers en décrivant les services offerts et les façons de participer, en fournissant des trucs et astuces (dont les trois solutions précédentes, soit localiser les contenants à la vue, suivre et intervenir rapidement, désigner un responsable), en répondant aux questions les plus fréquentes, etc.		✔

BARRIÈRES	RÉFÉRENCES	SOLUTIONS	Responsable de la mise en œuvre de la solution	
			Propriétaire	Municipalité
Perception négative à l'égard de la participation des occupants Les propriétaires et gestionnaires sont peu confiants que les occupants de leur immeuble participeront à un programme de récupération des matières organiques ou croient que si les occupants participent, ils ne respecteront pas les consignes de tri (qualité du tri).	WSRA, 2014	**Faire connaître des exemples de multilogements sur le territoire où la récupération des matières organiques est pratiquée par ses occupants** Par l'entremise de réalisations concrètes sur le terrain, à savoir des multilogements sur le territoire dont les occupants participent et respectent les consignes de tri du programme de récupération des matières organiques, il est possible de : - Démontrer la faisabilité d'un tel programme et la réponse positive des occupants d'immeubles comparables (visite); - Mettre en relation des propriétaires, gestionnaires et concierges récalcitrants/hésitants avec leurs homonymes leaders et ainsi susciter des échanges.		✔
Désengagement/déresponsabilisation du propriétaire La gestion environnementale des matières résiduelles apparaît souvent non prioritaire pour les propriétaires d'immeubles à logements multiples, qui se sentent peu ou pas responsables de la séparation à la source des matières valorisables. La préoccupation principale du propriétaire est d'éviter les nuisances associées aux matières résiduelles (malpropreté, odeurs, etc.), et, en ce sens, sa responsabilité est la collecte des déchets.	Donley, Lapointe, Valenzuela et Watson, 2010 RCBC, 2011	**Privilégier les immeubles comptant un concierge ou une personne ressource désignée** Dans le cadre d'une stratégie moins coercitive, une municipalité peut décider d'offrir le programme de récupération des matières organiques aux seuls multilogements qui comptent une ressource (concierge ou occupant) responsable de la GMR; ressource avec laquelle la municipalité est assurée de pouvoir collaborer.		✔
		Exiger un engagement des propriétaires Un engagement officiel du propriétaire (ou gestionnaire) d'immeubles peut être exigé par la municipalité dans le cadre des services de récupération offerts par celle-ci. À titre d'exemple, la région de Peel (Ontario) exige des propriétaires la signature d'une entente pour l'implantation d'un programme de recyclage.		✔

Tableau 5.5

Barrières économiques du point de vue des propriétaires et pistes de solution

BARRIÈRES	RÉFÉRENCES	SOLUTIONS	Responsable de la mise en œuvre de la solution	
			Propriétaire	Municipalité
Valeur économique de l'espace L'espace qu'occupent les contenants a une valeur économique pour le constructeur/promoteur, car il se traduit par de l'espace en moins en stationnement ou en rangement pouvant être vendu. L'espace disponible pour ajouter des contenants pour une nouvelle collecte (ex. : matières organiques) n'est pas toujours présent ou suffisant dans les constructions existantes, et les matières valorisables peuvent alors se retrouver éloignées des déchets, plus loin et moins accessibles.	Chaput, 2015	**Imposer des exigences pour les nouvelles constructions d'immeubles à logements multiples** L'adoption et l'application d'une règlementation relative à l'urbanisme qui impose des exigences pour les nouvelles constructions sont surtout efficaces là où le milieu bâti est en développement et où il y a des objectifs de densification avec des immeubles en hauteur et à logements multiples. Une attention particulière devrait être apportée aux projets intégrés, lesquels incluent des logements résidentiels, des logements commerciaux, des rues privées, des espaces communs partagés pour la GMR, etc. Ces projets devraient aussi être visés par la règlementation, même si les projets intégrés sont fréquemment desservis par des entreprises privées pour la gestion de leurs matières résiduelles.		✔
Coût supplémentaire pour les nouveaux services Pour certains propriétaires, l'immeuble à logements multiples est une source de revenu, et la GMR ne rapporte pas. Les efforts requis (en temps, en ressources, en argent, etc.) sont plus importants que les bienfaits retirés, surtout avec la perception que les occupants ne participeront pas. La récupération des matières organiques peut même impliquer une augmentation des coûts de gestion pour le nouveau service de collecte, pour des aménagements physiques qui pourraient être nécessaires, pour l'acquisition de contenants, pour l'embauche potentielle d'un concierge ou l'attribution de tâches supplémentaires au concierge existant déjà occupé, etc.	Gartner Lee, 2008 RCBC, 2011 Toews, 2013	**Développer des incitatifs ou des pénalités de nature économique** Les incitatifs peuvent prendre différentes formes, dont les suivantes : - Un programme de subvention pour l'achat de contenants de collecte des matières organiques, la conversion/fermeture des chutes à déchets, etc.; - La fourniture de contenants de collecte en commun pour les matières organiques; - Une tarification avantageuse pour les matières valorisables, dont les matières organiques (coût de collecte ou coût de traitement si l'infrastructure de traitement est de propriété publique, ou les deux); - Dans les cas où les multilogements ne sont pas desservis par la municipalité mais plutôt par l'entreprise privée, la municipalité n'est généralement pas en mesure d'influencer la tarification pour les différentes collectes. En revanche, si les infrastructures de traitement/disposition sont municipales, la municipalité peut augmenter les coûts de disposition des déchets, appliquer des pénalités si les déchets contiennent trop (au-delà d'un certain seuil à établir) de matières organiques, etc. Les pénalités peuvent prendre différentes formes, dont les suivantes : - Imposer une pénalité financière directement au propriétaire ou à l'entreprise de collecte (qui va ensuite intervenir auprès des propriétaires d'immeubles fautifs) si le pourcentage de matières organiques dans les déchets dépasse un certain seuil; - Offrir le service de collecte municipale pour les déchets conditionnellement à la participation de l'immeuble à la récupération des matières organiques. Ainsi, l'immeuble qui ne participe pas à la récupération des matières organiques est tenu de faire affaire avec l'entreprise privée pour la collecte de ses déchets.		✔

5.2.2 Sous l'angle des occupants

Les principaux défis, déterminés au terme de la revue de littérature et des entrevues avec les organismes municipaux retenus, que représente la récupération des matières organiques pour les occupants d'immeubles à logements multiples sont les suivants : leur participation et le respect des consignes de tri.

Pour relever ces défis, différentes solutions peuvent être mises en place. Elles sont présentées aux tableaux 5.6 et 5.7 en fonction des barrières fréquemment rencontrées auprès des occupants des multilogements. Ces barrières ont été divisées en deux groupes, soit les barrières d'ordre technique et social.

Tableau 5.6
Barrières **techniques** du point de vue des occupants et pistes de solution

BARRIÈRES	RÉFÉRENCES	SOLUTIONS	Responsable de la mise en œuvre de la solution	
			Propriétaire	Municipalité
Accès aux contenants de matières organiques et facilité/ commodité des services de récupération de matières organiques par rapport aux déchets Les multilogements n'étant généralement pas bâtis dans une perspective de séparation à la source des matières valorisables, l'accès aux équipements pour jeter les déchets est souvent plus facile (contenants plus proches des logements, présence de chutes, etc.). Plus les efforts demandés aux citoyens pour récupérer sont faibles, plus la participation augmente. Si ceux-ci doivent monter et descendre les escaliers ou faire beaucoup d'efforts pour disposer de leurs matières recyclables ou compostables, il est alors fort probable que le taux de participation ne soit pas élevé (RECYC-QUÉBEC, 2006).	DECC Australia, 2008 Gartner Lee, 2008 Hutchinson, 2004 RCBC, 2011 RECYC-QUÉBEC, 2006 Toews, 2013 WSRA, 2014	**Proposer un service à l'étage** Des contenants pour les matières valorisables (contenants intermédiaires) peuvent être mis à la disposition des occupants à chaque étage. Un tel système exige un niveau d'implication important de la part du concierge, qui devrait régulièrement assurer le transfert des matières récupérées vers les contenants de collecte en commun, surtout dans le cas des matières organiques.	✔	
		Disposer les contenants de matières valorisables à proximité des contenants de déchets Les différents contenants de matières résiduelles (différentes fractions) doivent être localisés à proximité les uns des autres pour que l'effort soit équivalent pour déposer les matières valorisables et les déchets. Toutefois, même si les contenants sont installés à proximité les uns des autres, ils doivent être clairement séparés et identifiés par type de matières pour éviter la confusion et la contamination involontaire des différentes fractions.	✔	
		Localiser les contenants en commun dans des aires fréquentées et passantes Des contenants de collecte en commun localisés dans des aires facilement accessibles et passantes (ex. : près d'une porte) facilitent l'intégration de la récupération des matières organiques dans la routine des déplacements des occupants.	✔	
		Favoriser l'utilisation de contenants de tri à la source et de transfert Certains contenants (ex. : minibacs, sacs, boîtes de carton conçues à cet effet, etc.) servent non seulement aux occupants pour le tri à la source des résidus alimentaires à l'intérieur de leur logement, mais ils sont aussi utiles pour le transfert du logement jusqu'aux contenants de collecte en commun de l'immeuble. Contrairement aux minibacs, les sacs et boîtes de carton sont à usage unique (déposés dans les contenants de collecte en commun avec les résidus alimentaires qu'ils contiennent). Les contenants à usage unique (sacs, boîtes de carton) ne sont généralement pas fournis par la municipalité (à l'exception d'échantillons qui sont parfois remis avec les autres contenants et le matériel d'ISÉ, lors de l'implantation du nouveau service). Les minibacs sont quant à eux fréquemment fournis par la municipalité au moment de l'implantation du programme et sur demande par la suite.		✔

BARRIÈRES	RÉFÉRENCES	SOLUTIONS	Responsable de la mise en œuvre de la solution	
			Propriétaire	Municipalité
Manque d'implication du propriétaire ou gestionnaire de l'immeuble Pour une ou plusieurs des barrières évoquées au tableau 5.3, le propriétaire ou gestionnaire de l'immeuble peut être récalcitrant et ne pas vouloir mettre en place les équipements pour la récupération des matières organiques dans son immeuble ou accepter que son immeuble participe sans collaborer activement. Dans les deux cas, les occupants ne sont pas supportés par leur propriétaire ou gestionnaire, lequel déploie peu ou pas d'efforts dans les programmes de récupération.	Gartner Lee, 2008 RCBC, 2011 Toews, 2013	**Obliger les propriétaires à mettre en place des équipements ou des services pour la récupération des matières organiques, ou les deux** L'adoption d'une règlementation relative à la GMR obligeant les propriétaires d'immeubles à mettre en place les services ou les équipements pour la récupération des matières organiques (ou les deux) est une solution qui exige un suivi par la municipalité pour en vérifier l'application.		✔
		Permettre les initiatives citoyennes individuelles Lorsque les propriétaires ne sont pas intéressés à mettre en place les services ou les équipements pour la récupération des matières organiques (ou les deux), la municipalité peut permettre à un occupant, qui en fait la demande, de participer à la récupération des résidus alimentaires en fournissant à cet occupant un contenant individuel dont il sera responsable (entretien, mise à la rue, etc.).		✔
		Entretenir un canal de communication avec les occupants des multilogements Les canaux de communication sont souvent sous-développés entre les différents intervenants et la municipalité (propriétaire, concierge, occupant, entreprise de collecte). Chaque intervenant peut avoir besoin d'une information ou d'une approche quelque peu différente. La municipalité devrait maintenir le canal de communication directe avec les occupants dans tous les cas, et même le privilégier dans le cas où un propriétaire est peu réceptif. Cette communication peut se faire par du porte à porte, la transmission de lettres ou dépliants aux occupants, l'affichage d'une lettre sur la porte de l'immeuble, etc.		✔
Taux de roulement Le taux de roulement des occupants dans les multilogements exige aussi de répéter les campagnes d'ISÉ auprès de cette clientèle afin que les nouveaux occupants participent à l'effort des autres occupants de l'immeuble. En effet, les services de récupération des matières organiques n'étaient peut-être pas offerts au logis précédent.	Hutchinson, 2004 RCBC, 2011 Stantec, 2012	**Organiser des séances d'information à l'intention des occupants de multilogements** Le porte à porte est une solution potentielle, mais celle-ci nécessite des efforts importants de la part de la municipalité (temps et argent), sans parler de la difficulté supplémentaire d'entrer en contact avec des citoyens qui habitent dans un immeuble avec une portée d'entrée commune verrouillée. Une municipalité pourrait décider de concentrer ses efforts sur les occupants intéressés en organisant de manière récurrente (annuellement, par exemple, suivant la période intensive des déménagements) une ou des séance(s) d'information au sujet du programme de récupération des matières organiques. Une invitation peut être lancée à toute la population en multilogements ou la rencontre peut se tenir à l'occasion d'une assemblée de copropriétaires, par exemple.		✔
	Donley, Lapointe, Valenzuela et Watson, 2010 RCBC, 2011 Stantec, 2012	**Développer un programme d'ambassadeurs communautaires** L'implication de gens du milieu (concierges et occupants de multilogements) permet une présence constante dans leur communauté, ce qui n'est pas possible par des actions de porte à porte engagées par une municipalité. L'objectif est de former des ambassadeurs (concierges et occupants désireux de s'impliquer) à devenir des relais d'information au sein de leur immeuble. Ils facilitent la transmission du message en fournissant de l'information aux autres occupants, en montrant l'exemple, en incitants les autres occupants à se joindre à leur effort de participation, en maintenant un lien avec la municipalité (demande de matériel informationnel supplémentaire, rétroaction sur la participation, etc.). Certains organismes municipaux vont même jusqu'à offrir un montant d'argent à leurs ambassadeurs communautaires volontaires (ex. : la Ville de Seattle a développé un programme spécifiquement pour la récupération des résidus alimentaires dans les multilogements, Friends of Recycling and Composting, où les volontaires qui s'engagent reçoivent un crédit de 100 $ sur leur compte de taxes).		✔

Tableau 5.7

Barrières sociales du point de vue des occupants et pistes de solution

BARRIÈRES	RÉFÉRENCES	SOLUTIONS	Responsable de la mise en œuvre de la solution	
			Propriétaire	Municipalité
Anonymat et non-responsabilité L'anonymat de la gestion en commun des matières résiduelles dans les multilogements est propice à la non-participation à la séparation à la source et aux infractions (non-respect des consignes de tri). Les responsables des infractions sont difficilement identifiables et alors, il n'y a pas de conséquence à leur comportement inadéquat. **Individualisme** Chacun ne croit pas générer suffisamment de matières pour que ses actions de récupération aient une influence sur le résultat global à l'échelle de la municipalité.	Cascadia Consulting Group, 2013 Gartner Lee, 2008 DECC Australia, 2008 Dupré, 2015 Kelleher Environmental, 2009 Longpré, 2015 RCBC, 2011 Stantec, 2012 Toews, 2013	**Suivre et intervenir rapidement lorsque des comportements non acceptables sont observés** La réponse peut être ciblée si les occupants fautifs peuvent être identifiés, sinon des outils d'ISÉ à portée générale peuvent être utilisés (meilleure signalisation aux abords des contenants, lettre aux occupants, etc.).		✔
		Fournir une rétroaction sur la performance Les programmes de récupération dans les multilogements devraient faire l'objet d'un suivi par la municipalité de manière à en mesurer la performance et à encourager les participants en les informant des résultats de leurs efforts.	✔	
		Développer des outils de communication avec une approche psychosociale Des outils d'ISÉ qui portent sur le comportement des autres citoyens comparables incitent les non-participants à récupérer (ex. : « Les autres occupants le font, et vous ? »).		✔
		Obliger les occupants à séparer à la source les matières organiques L'adoption d'une règlementation relative à la GMR obligeant tout citoyen (incluant les occupants des multilogements) à séparer à la source les matières organiques est une solution dont l'application est difficile à vérifier/contrôler par la municipalité. Néanmoins, une telle règlementation peut avoir un effet d'entraînement, et elle démontre la cohérence de la municipalité qui obligerait les propriétaires d'immeubles à mettre en place les équipements/services de récupération des matières organiques dans leur immeuble.		✔
		Développer des incitatifs ou pénalités de nature économique La première option est d'employer des incitatifs ou pénalités qui s'adressent aux propriétaires, lesquels vont ensuite intervenir auprès de leurs occupants, car ils ne voudront pas être pénalisés ou voudront pouvoir profiter des « récompenses ». L'autre option consiste à intervenir directement auprès des occupants, en implantant par exemple un système de tarification des déchets sur la base de la masse des déchets introduits dans le contenant en commun par chacun des occupants. Ce système nécessite toutefois des équipements adaptés (contenants spécialisés et carte électronique individuelle pour les occupants). De tels systèmes sont employés en Europe.		✔
Multiethnicité L'information transmise peut être mal ou non comprise en raison de la langue de communication utilisée par la municipalité.	DECC Australia, 2008 RCBC, 2011	**Produire des outils d'ISÉ en plusieurs langues** Les dépliants et lettres dédiés et transmis aux occupants devraient être traduits dans les principales langues parlées sur le territoire. Dans le cas de rencontres d'information, un ou des traducteurs pourraient être présents sur place pour répondre aux questions.		✔
		Limiter le texte dans les outils d'ISÉ Pour que les outils soient plus facilement compréhensibles, notamment les affiches apposées à proximité des contenants en commun ou ailleurs dans les aires communes, l'utilisation d'images, graphiques, photos, pictogrammes reconnus devrait être privilégiée et préférée au texte.		✔

5.2.3 Sous l'angle de la municipalité

À la lumière des tableaux qui précèdent et présentent les barrières les plus fréquemment rencontrées auprès des propriétaires de multilogements et de leurs occupants, une synthèse des solutions que peuvent mettre en place les municipalités a été préparée. Les solutions ont été regroupées selon trois champs d'intervention du milieu municipal, soit :

- La collecte des matières organiques (et ses modalités);
- L'information, la sensibilisation et l'éducation (ISÉ);
- L'encadrement.

Chaque solution, déjà décrite aux tableaux 5.3 à 5.7, est ici illustrée à l'aide d'exemples d'applications tirés des 13 cas municipaux documentés dans le cadre de la présente étude.

Tableau 5.8
Solutions qui portent sur les modalités de collecte

SOLUTIONS	AU QUÉBEC				AILLEURS AU CANADA						À L'INTERNATIONAL		
	Drummondville	Gatineau	Rosemont – La Petite-Patrie	Sherbrooke	Burnaby	Halifax	Halton	Markham	Ottawa	Toronto	Hambourg	Milan	San Francisco
Évaluer les besoins et proposer des contenants et des fréquences de collecte adaptés													
Projet pilote pour évaluer des contenants en commun	✔									✔			
Variété de formats de contenants offerts			1 format alternatif (80 L) sur demande		1 format alternatif (180 L) sur demande			✔	✔				
Visite terrain pour expliquer le programme et évaluer les besoins	Sur demande				Sur demande		Sur demande	Sur demande	Sur demande	Sur demande	Sur demande		Sur demande
Fréquence de collecte des matières organiques selon les besoins					2 X/semaine de juin à septembre	1 X/semaine à 3 X/ semaine	1 X/semaine ou 2 X/ semaine					2 X/semaine à l'année	Selon la demande du propriétaire
Autres		Approche de service-conseil À VENIR : Action prévue dans le projet de PGMR 2016-2020 de la Ville de Gatineau				Travail collaboratif avec l'association des propriétaires et gestionnaires d'immeubles à logements	Identification des immeubles qui démontrent le plus d'intérêt (immeubles classés « verts ») et implantation prioritaire		Collaboration de l'entreprise de collecte qui identifie et réfère à la ville les immeubles démontrant un bon potentiel de récupération				
Permettre les initiatives citoyennes individuelles													
Bac individuel offert aux occupants de multilogements			Bac de 45 L, sur demande, dans les cas où les propriétaires ne sont pas volontaires										
Proposer un service de lavage des bacs													
Service de lavage offert par la municipalité		2 lavages / été À VENIR : Action prévue dans le projet de PGMR 2016-2020 de la Ville de Gatineau											

SOLUTIONS	AU QUÉBEC				AILLEURS AU CANADA						À L'INTERNATIONAL		
	Drummondville	Gatineau	Rosemont – La Petite-Patrie	Sherbrooke	Burnaby	Halifax	Halton	Markham	Ottawa	Toronto	Hambourg	Milan	San Francisco
Publication d'information sur les services de lavage existants							✔						
Favoriser l'utilisation de contenants de tri à la source et de transfert													
Fourniture d'un minibac de cuisine par logement	Lors de l'implantation du programme	Pour les immeubles volontaires	Lors de l'implantation du programme			Lors de l'implantation du programme (condominiums seulement)	Lors de l'implantation du programme + Remplacement sans frais, sur demande	Lors de l'implantation du programme (aux frais du propriétaire)	Lors de l'implantation du programme	Lors de l'implantation du programme + Fourniture annuelle aux propriétaires (10 % pour remplacement)	Lors de l'implantation du programme		Sur demande
Fourniture d'échantillons de sacs acceptés lors de l'implantation du programme			Papier et plastique compostable		Papier						Papier	Plastique compostable	
Permission d'utiliser des sacs de plastique (réguliers ou compostables, selon le cas) [1]		Plastique compostable À VENIR : Action prévue dans le projet de PGMR 2016-2020 de la Ville de Gatineau	Plastique compostable	Plastique compostable			Plastique compostable	Plastique compostable et plastique régulier	Plastique compostable	Plastique compostable et plastique régulier		Plastique compostable	
Autres												Fourniture de sacs de plastique compostables dans les épiceries et autres magasins (sacs de plastique à usage unique interdits en Italie depuis 2010)	

[1] Les sacs de papier sont toujours acceptés, ainsi que les emballages dans du papier journal, etc.

Tableau 5.9
Solutions qui reposent sur l'ISÉ

SOLUTIONS	AU QUÉBEC				AILLEURS AU CANADA						À L'INTERNATIONAL		
	Drummondville	Gatineau	Rosemont – La Petite-Patrie	Sherbrooke	Burnaby	Halifax	Halton	Markham	Ottawa	Toronto	Hambourg	Milan	San Francisco
Produire un guide sur les meilleures pratiques à l'intention des gestionnaires d'immeubles et des concierges													
Guide sur la GMR, incluant les matières organiques					*Food Scraps Recycling, How-to Guide for Apartments and Condos For Property Managers and Strata* (par Metro Vancouver)		*Apartment Superintendent, Property Managers and Owners Waste Diversion Guide*		*Recycling and Waste Handbook for Multi Residential Property Owners/ Managers and Superintendents*	*Waste Diversion Handbook for Owners, Property Managers and Superintendents*			
Fournir une rétroaction sur la performance													
Billet de courtoisie apposé sur les contenants où de la contamination est observée à la collecte				✔			✔		✔				
Relance d'activités d'ISÉ dans les immeubles problématiques				✔		✔	✔			✔	✔		
Pesée des contenants par immeuble afin d'identifier ceux qui participent peu ou pas									✔				
Diffusion des résultats d'audits ou de caractérisations auprès des immeubles participants						✔	✔						
Faire connaître des exemples de multilogements sur le territoire où la récupération des matières organiques est pratiquée par ses occupants													
Utilisation des multilogements participants (ex. : de même taille) comme exemple pour convaincre les récalcitrants à participer							✔						
Entretenir un canal de communication avec les occupants des multilogements													
Affichage à l'entrée ou dans l'immeuble pour annoncer la venue du programme de collecte			✔		✔								
Fourniture aux propriétaires d'un modèle de lettre destinée aux occupants qui annonce l'implantation du programme						✔							

SOLUTIONS	AU QUÉBEC				AILLEURS AU CANADA						À L'INTERNATIONAL		
	Drummondville	Gatineau	Rosemont – La Petite-Patrie	Sherbrooke	Burnaby	Halifax	Halton	Markham	Ottawa	Toronto	Hambourg	Milan	San Francisco
Évènement promotionnel dans le hall d'entrée des immeubles à l'implantation du programme					Sur demande	Sur demande				✔			
Porte à porte lors de l'implantation du programme													
Affiches de signalisation (ex. : matières acceptées/refusées) à utiliser aux abords des contenants dans les immeubles		✔			✔	✔	✔			✔		✔	
Organiser des séances d'information à l'intention des occupants de multilogements													
Séances d'information sur demande			Lors de l'implantation du programme		Lors de l'implantation du programme	Lors de l'implantation du programme et en tout temps	Lors de l'implantation du programme	Lors de l'implantation du programme	Lors de l'implantation du programme	Lors de l'implantation du programme		Lors de l'implantation du programme	
Présentation annuelle où tous les occupants de multilogements sont invités	✔												
Obligation pour le propriétaire d'informer et de sensibiliser les occupants (et employés, s'il y a lieu) à propos de la récupération (matières organiques et recyclables)					1 fois/an (minimum)								
Développer un programme d'ambassadeurs communautaires													
Soutien offert aux groupes ou personnes « environnementalement engagés » au sein des immeubles					✔	✔		✔	✔				
Programme spécifique pour les volontaires au sein des immeubles										3Rs Ambassador Volunteer Program			
Produire des outils d'ISÉ en plusieurs langues													
Variés	Présence de traducteurs à la présentation annuelle informative où tous les occupants de multilogements sont invités			Validation des outils d'ISÉ auprès de groupes culturels	Affiches de signalisation (matières acceptées et refusées) disponibles en ligne en anglais, chinois et punjabi (par Metro Vancouver)						Brochures en plusieurs langues		Programme de subvention permettant aux groupes communautaires (ex. : chinois) de faire des activités de sensibilisation

Tableau 5.10
Solutions qui impliquent de l'encadrement

SOLUTIONS	AU QUÉBEC				AILLEURS AU CANADA						À L'INTERNATIONAL		
	Drummondville	Gatineau	Rosemont – La Petite-Patrie	Sherbrooke	Burnaby	Halifax	Halton	Markham	Ottawa	Toronto	Hambourg	Milan	San Francisco
Imposer des exigences aux nouvelles constructions d'immeubles à logements multiples													
Obligation de prévoir l'espace nécessaire pour la GMR (récupération des matières valorisables)										*City of Toronto Requirements for Garbage, Recycling and Organics Collection Services for New Developments and Redevelopments*			
Obligation de rendre la récupération des matières organiques (et des matières recyclables) aussi pratique que celle des déchets							*Development Design Guidelines for Source Separation of Solid Waste*			*City of Toronto Requirements for Garbage, Recycling and Organics Collection Services for New Developments and Redevelopments*			Depuis environ 2005
Obligation de localiser ensemble les contenants de collecte pour les 3 fractions de matières résiduelles (matières organiques, matières recyclables et déchets)					Pour les immeubles construits depuis 2013								
Autres								Obligation pour les nouveaux immeubles, depuis 2005, d'avoir une chute à 3 fractions et une capacité d'entreposage d'au moins une semaine					

SOLUTIONS	AU QUÉBEC				AILLEURS AU CANADA						À L'INTERNATIONAL		
	Drummondville	Gatineau	Rosemont – La Petite-Patrie	Sherbrooke	Burnaby	Halifax	Halton	Markham	Ottawa	Toronto	Hambourg	Milan	San Francisco
Obliger la récupération des matières organiques													
Règlementation pour obliger les propriétaires à offrir un programme de récupération des matières organiques		À VENIR : Action prévue dans le projet de PGMR 2016-2020 de la Ville de Gatineau			*Burnaby Solid Waste and Recycling Bylaw 2010*	*Halifax Regional Municipality Solid Waste Resource Collection and Disposal By-Law S-600*							*San Francisco Mandatory Recycling and Composting Ordinance*
Règlementation pour obliger la séparation à la source des matières organiques par tous les citoyens						Obligation inscrite dans le modèle de bail de location produit par la province (Nova Scotia Residential Tenancies Standard Form of Lease)		*By-Law 32-95 to establish and maintain a system for the collection and disposal of refuse in the town of Markham*			Règlementation à l'échelle nationale		*San Francisco Mandatory Recycling and Composting Ordinance*
Règlementation pour interdire les résidus alimentaires dans les déchets				À VENIR : Action prévue dans le projet de PGMR 2016-2020 de la Ville de Sherbrooke									
Autres										Exigence pour les immeubles desservis par la collecte municipale des déchets de participer à la récupération des matières organiques			Procédure de dénonciation anonyme (formulaire en ligne) à l'usage des occupants pour signaler un propriétaire qui n'offre pas le service de récupération

SOLUTIONS	AU QUÉBEC				AILLEURS AU CANADA						À L'INTERNATIONAL		
	Drummondville	Gatineau	Rosemont – La Petite-Patrie	Sherbrooke	Burnaby	Halifax	Halton	Markham	Ottawa	Toronto	Hambourg	Milan	San Francisco
Développer des incitatifs ou des pénalités de nature économique													
Pénalité financière imposée au propriétaire					Défaut d'offrir un programme de récupération des matières organiques (500 $/jour)	Défaut de se conformer à la règlementation (jusqu'à 5000 $ par évènement)						Inspection du contenu des bacs de matières organiques (minimum 50 € en cas de contamination)	Défaut de se conformer à la règlementation (jusqu'à 1000 $ par évènement)
Tarification incitative pour les matières organiques					Collecte des matières organiques sans frais	Coût du traitement des matières organiques (75 $/t) inférieur à l'élimination (125 $/t)			Aucun frais pour des contenants supplémentaires pour les matières organiques		80 % moins cher pour les matières organiques que les déchets (collecte, transport et traitement)		Aucun coût additionnel pour la collecte et le traitement des matières organiques
Tarification des déchets sur la base du principe de l'utilisateur-payeur									Frais supplémentaires pour les volumes de déchets excédentaires (volume maximal par logement)	Tarification au volume (volume du conteneur) pour le service de collecte des déchets			Jusqu'à 75 % d'escompte appliqué à la tarification des déchets (collecte, transport et traitement) en fonction du taux de récupération des matières organiques et recyclables
Sanction en cas de présence de matières organiques dans les déchets					Surcharge imposée au collecteur de 50 % sur le coût de l'élimination pour les déchets contenant > 25 % v/v de matières organiques (par Metro Vancouver)	Refus des chargements de déchets qui contiennent des matières organiques							
Autres								Caution exigée pour le bon fonctionnement des chutes à 3 fractions					

6.0 Conclusions

Conformément au mandat que lui a confié RECYC-QUÉBEC, SOLINOV a documenté et analysé des exemples concrets d'organismes municipaux (13) ayant implanté, à l'échelle de projets pilotes ou à grande échelle, la collecte des matières organiques dans des multilogements.

Au terme de cette étude de cas, les conclusions suivantes se dégagent quant aux facteurs de participation et aux meilleures pratiques :

C1. Les moyens mis en œuvre par les organismes municipaux dans le cadre de leur programme de collecte des matières organiques auprès des multilogements sont étroitement liés à l'objectif qu'ils poursuivent, soit : fournir un même niveau de services aux occupants des multilogements qu'aux autres citoyens (résidences unifamiliales ou plex) dans une perspective essentiellement d'équité ou récupérer un maximum de matières organiques sur le territoire.

C2. Les caractéristiques propres aux multilogements non seulement accentuent les barrières typiques à la participation citoyenne à la récupération des matières organiques, mais représentent aussi des contraintes supplémentaires.

Les multilogements présentent des caractéristiques qui les distinguent des autres types d'habitations, et surtout des résidences unifamiliales :

- Ces différences expliquent, en partie, l'écart généralement notable de performance entre les multilogements et les autres types d'habitations dans les programmes de récupération des matières organiques (et recyclables).
- Ces caractéristiques se rapportent à la fois aux occupants (attributs sociodémographiques et socioéconomiques, proportion de locataires et taux de roulement, etc.) et à l'immeuble lui-même (construction en étages, aire commune d'entreposage des matières résiduelles, gestion de l'immeuble, etc.).

C3. Le fait que la GMR dans les multilogements se fasse par des contenants en commun, partagés entre les occupants d'un même immeuble, rend difficile l'identification des non-participants ou des mauvais participants (qui ne respectent pas les consignes de tri) à une collecte des matières organiques (ou recyclables). Il n'y a donc pas de conséquence à un comportement non adéquat.

Par ailleurs, cet anonymat restreint considérablement l'applicabilité des moyens dont disposent les municipalités pour contraindre les déchets (réduire la fréquence de collecte, limiter le volume par collecte, tarifer sur la base du principe de l'utilisateur-payeur), et ainsi inciter les citoyens plus récalcitrants à participer à la récupération des matières organiques.

C4. Autant pour les cas municipaux étudiés que dans la littérature sur le sujet, les données qui permettent de mesurer la performance (taux de participation, rendement de récupération, taux de contamination) d'un programme de récupération des matières organiques dans les multilogements sont rares, et celles qui sont disponibles sont souvent partielles ou limitées à un projet pilote.

Par conséquent, il n'a pas été possible d'établir de relation entre des facteurs précis et la performance d'un programme de récupération des matières organiques.

Néanmoins, les cas documentés, dans le cadre de la présente étude et ailleurs dans la littérature, fournissent des exemples concrets quant aux meilleures pratiques à adopter, par les propriétaires d'immeubles à logements multiples et les organismes municipaux responsables des programmes de récupération des matières organiques.

7.0 Références

Fiches

AMSA. (2015). Collecte des matières organiques résidentielles. Tiré de http://www.amsa.it/gruppo/cms/amsa/cittadini/milano/servizibase/raccoltaumido/, consulté le 22 décembre 2015.

Bérubé, E. (2015). La gestion des matières résiduelles dans le Vancouver métropolitain. Communauté métropolitaine de Montréal. 7 mai 2015.

BIPRO. (2013). Support to Member States in improving waste management based on assessment of Member States' performance. County Factsheet for South Italy.

BIPRO. (2015). Assessment of separate collection schemes in the 28 capitals of the EU. National factsheet – Germany.

BIPRO. (2015). Assessment of separate collection schemes in the 28 capitals of the EU. Final Report.

City of Burnaby. (2011). Multi-Family Food-Scraps Collection Pilot Project. Committee Report. 2011 June 07.

City of Burnaby. (2015). Multi-Family Food-Scraps Recycling.

Tiré de https://www.burnaby.ca/City-Services/Garbage---Recycling/Organics-and-Clean-Wood-Disposal-Bans/Multi-Family-Food-Scraps-Recycling.html.

City of Burnaby. (2015). 2014 Solid Waste and Recycling Annual Report. Tiré de https://www.burnaby.ca/Assets/city+services/garbage+and+recycling/education+and+guidelines/2014+Annual+Solid+Waste+and+Recycling+Report.pdf.

City of Markham. (2012). « The Best of the Best » Markham's Roadmap to 80 % Diversion. Tiré de https://www.markham.ca/wps/wcm/connect/markhampublic/4cb8abf1-02ac-4385-b8c2-e8cf47cb5465/FINAL+Waste+Strategy+(3).pdf?MOD=AJPERES&CACHEID=4cb8abf1-02ac-4385-b8c2-e8cf47cb5465.

City of Markham. (2015). Markham Economic Profil. 2014. Tiré de https://www.markham.ca/wps/wcm/connect/markham-public/52bdff4e-a2ce-46d1-b8b2-5ce02b5a3a7e/Economic+Profile+Markham+2014.pdf?MOD=AJPERES&CACHEID=52b-dff4e-a2ce-46d1-b8b2-5ce02b5a3a7e.

City of Ottawa. (2008). Diversion 2015. Draft. Industrial, Commercial & Institutional (IC&I) Waste 3R Strategy. Tiré de http://documents.ottawa.ca/sites/documents.ottawa.ca/files/documents/con035682.pdf.

City of Ottawa. (2011). Ottawa's Waste Plan : Phase I Recommendations, Vision, Guide Principles, Goals, Objectives and Targets. Tiré de http://www.ottawa.ca/calendar/ottawa/citycouncil/occ/2011/11-23/ec/03-Document%201_en%5b1%5d.htm

City of Ottawa. (2012). Solid Waste Collect Design Guidelines for Multi-Unit Residential Development. Tiré de http://ottawa.ca/calendar/ottawa/citycouncil/pec/2012/11-13/Solid%20Waste%20Collection%20Guidelines%20-%20Doc%201.pdf.

City of Ottawa. (2015). Solid Waste Management Service. Tiré de http://ottawa.ca/en/city-hall/accountability-and-transparency/corporate-planning-and-performance-management/solid-wast-1.

City of Toronto. (2012). 2011 Census. Population and Dwelling Counts. Tiré de http://www1.toronto.ca/city_of_toronto/social_development_finance__administration/files/pdf/2011-census-backgrounder.pdf.

City of Toronto. (2013). Long Term Waste Management Strategy. Report to Public Works and Infrastructure Committee. Tiré de http://www.pac.ca/assets/toronto-waste-management.pdf.

City of Toronto. (2015). Flashforward: Projecting Population and Employment to 2031 in a Mature Urban Area. Tiré de http://www1.toronto.ca/wps/portal/contentonly?vgnextoid=cc550621f3161410VgnVCM10000071d60f89RCRD.

Communauté métropolitaine de Montréal. (2015). Projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020. Tiré de http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/pmgmr/fiches/20150302_projet-pmgmr-2015-20120.pdf.

Fiedler, R. (2010). Sustainable Waste Management in the European Green Capital 2011. Communication présentée au International Solid Waste Association World Congress 2010, Hamburg, Germany. Tiré de http://www.iswa.org/fileadmin/galleries/General%20Assembly%20and%20WC%202010%2011%20Hamburg/Presentations/Fiedler.pdf.

Government of Nova Scotia. (2015). Solid Waste – Resource Management Strategy. Tiré de https://www.novascotia.ca/nse/waste/swrmstrategy.asp#diversiongoals.

Halton Region. (2015). Halton's 2012-2016 Solid Waste Management Strategy Approved by Regional Council. Tiré de http://webaps.halton.ca/news/mediashow.cfm?MediaID=2011-11-16-02-52-49.

Höft. (2011). Recycling-Offensive: Mehr Bio, bitte! in H&K aktuell 04/2011, S. 1-4, BGK Cologne. Tiré de http://www.kompost.de/uploads/media/Recycling_Offensive_04_11.pdf.

Höft. (2011). Maßnahmen zur besseren Potentialerschließung von kommunalen und gewerbli-chen Bioabfällen, Presentation on behalf of Stadtreinigung Hamburg at the conference Hamburg T.R.E.N.D. Tiré de http://www.hamburgtrend.info/referenten-und-abstracts0.html.

Institut de la statistique du Québec. (2015). Estimation de la population des municipalités du Québec de 15 000 habitants et plus au 1er juillet des années 1996, 2001, 2006 et 2011 à 2014. Tiré de http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/mun_15000.htm.

Institut de la statistique du Québec. (2015). Population projetée par groupe d'âge, municipalités du Québec, scénario A – Référence. Tableau tiré de http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/index.html.

Leblanc, R. (2015). Implantation de la collecte des matières organiques dans les immeubles de 10 logements et + [Présentation PowerPoint]. Journée de formation de l'AOMGMR, 11 juin 2015.

Léger. (2013). Ville de Gatineau. Accompagnement dans l'identification des obstacles reliés à la participation des citoyens à certains programmes de valorisation des matières résiduelles. Rapport diagnostic. Juillet 2013. Tiré de http://www.gatineau.ca/docs/la_ville/participation_citoyenne/consultations_publiques/consultations_publiques_2015/plan_gestion_matieres_residuelles/SondageLegerMarketingGMR.pdf.

Les Services I.E.W.S. (2013). Ville de Gatineau. Rapport sommaire de l'étude de caractérisation des matières résiduelles résidentielles. Automne 2013. Tiré de http://www.ville.gatineau.qc.ca/docs/compostage_recyclage_ordures/plan_gestion_matieres_residuelles/rapport_sommaire_etude_caracterisation_matieres_residuelles_residentielles_automne_2013.fr-CA.pdf.

Metro Vancouver. (2010). Integrated Solid Waste and Resource Management. Tiré de http://www.metrovancouver.org/services/solid-waste/SolidWastePublications/ISWRMP.pdf#search="Integrated%20Solid%20Waste%20and%20Resource%20Management%20Plan.

MRC de Drummond. (2015). Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé 2016-2020. Version finale pour adoption le 25 novembre 2015. 310 pages.

Mustel Groupe Market Research. (2015). Organics Disposal Ban Readiness Research.
Tiré de http://www.metrovancouver.org/services/solid-waste/SolidWastePublications/ODBReadinessSurveyresultsFoodserviceGrocer,%20and%20apartmentparticipationfoodscrapsrecycling%E2%80%93May2015.pdf.

Statistique Canada. (2015). Profil du recensement. Tiré de https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=E.

Statistique Canada. (2015). Populations des régions métropolitaines de recensement. Tiré de http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/demo05a-fra.htm.

Tetra Tech EBA. (2014). 2013 Waste Composition Monitoring Program. Tiré de http://www.metrovancouver.org/services/solid-waste/SolidWastePublications/2013_Waste_Composition_Report.pdf.

United States Census Bureau. (2015). State and County QuickFacts. Tiré de http://quickfacts.census.gov/qfd/states/06/0667000.html.

Ville de Gatineau. (2015). Bilan 2014. Gestion des matières résiduelles. Tiré de http://www.gatineau.ca/docs/compostage_recyclage_ordures/plan_gestion_matieres_residuelles/bilan_2014.pdf.

Ville de Gatineau. (2015). Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020. Adopté par la Ville de Gatineau le 25 août 2015. 178 pages et annexes. Tiré de http://www.gatineau.ca/docs/la_ville/participation_citoyenne/consultations_publiques/consultations_publiques_2015/plan_gestion_matieres_residuelles/pgmr.fr-CA.pdf.

Ville de Montréal. (2014). Profil sociodémographique. Arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie. 40 pages.

Ville de Sherbrooke. (s.d.). Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020. Tiré de https://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fileadmin/fichiers/environnementsherbrooke.ca/Plandegestiondesmatieresresiduelles/Projet_PGMR_2016-2020_ss_annexes.pdf.

Watt, N. (2012). Maximizing Waste Diversion in Apartment Buildings: Piloting a Multi-Residential Source-Separated Organics Program [Présentation PowerPoint]. Tire de http://www.compost.org/conf2012/Concurrent_3_Overcoming%20Barriers/Nicole_Watt_Maximizing_WD_Apartment.pdf.

Revue de littérature

Cascadia Consulting Group, Inc. (2013). Multifamily Recycling: Case Studies on Innovative Practices from around the World. Sorting it Out: The State of Multifamily Recycling in Washington. 27 pages.

Chaput, N. (2015). La gestion des matières résiduelles dans les milieux densément peuplés. Essai présenté au Centre universitaire de formation en environnement et développement durable en vue de l'obtention du grade de maître en environnement (M. Env.), Université de Sherbrooke. 105 pages.

City of Markham. (s.d). Recycling Handbook. For Superintendants and Property Managers. 13 pages.

City of Ottawa. (s.d.). Recycling and Waste Handbook for Multi Residential Property Owners, Managers and Superintendents. 28 pages. Tiré de http://documents.ottawa.ca/sites/documents.ottawa.ca/files/documents/recycling_handbook_en.pdf.

City of Toronto. (2012). Waste Diversion Handbook for Owners, Property Managers and Superintendents. 44 pages. Tiré de http://www.dashpropertymanagement.com/cmsb/uploads/Toronto-Waste-Diversion-(how-to)-handbook.pdf.

City of Toronto. (2012). City of Toronto Requirements for Garbage, Recycling and Organics Collection Services for New Developments and Redevelopments. 26 pages. Tiré de https://www1.toronto.ca/city_of_toronto/city_planning/community_planning/files/pdf/requirements_all.pdf.

Department of Environment & Climate Change, Australia (DECC Australia). (2008). Better Practice guide for Waste Management in Multi-unit Dwellings. 132 pages.

Donley, A., Lapointe, É., Valenzuela, M. et Watson, T. (2010). A global review of dry recycling and food waste collections and communications initiatives for flats and multi-occupancy dwellings, and a subsequent identification of innovative practices. INTERREG IVa Waste in Action Project.

Dupré, M. (2015). Freins et leviers en matière de gestion des déchets par l'usager : une approche psychosociale. Colloque sur la gestion des matières résiduelles, Réseau Environnement, 7 octobre 2015.

Gartner, L. (2008). City of Guelph Solid Waste Management Master Plan – Waste Prevention & Diversion Best Practices Discussions Paper. Appendix C. 30 pages.

Halton Region. (s.d.). Apartment Superintendents, Property Managers and Owners Waste Diversion Guide. 12 pages. Tiré de http://www.halton.ca/common/pages/UserFile.aspx?fileId=116498.

Halton Region. (s.d.). Development Design Guidelines for Source Separation of Solid Waste. 95 pages. Tiré de http://www.halton.ca/common/pages/UserFile.aspx?fileId=94381.

Huchinson, M. (2004). Analyse de la perception des résidants de multilogements à Montréal quant à la mise en place de stratégies visant l'augmentation de leur participation à la collecte sélective. Mémoire de maîtrise en environnement, Université de Sherbrooke. 132 pages.

Institut de la statistique du Québec. (2016). Les habitudes de compostage des ménages québécois. Février 2016. 9 pages.

Kelleher Environmental. (2009). Implementation of a Sustainable Financing Structure For Solid Waste Management in Ontario. Discussion Paper #5. Sustainable Financing Approaches for multi-Family Buildings. Prepared for Stewardship Ontario. 26 pages.

Longpré, E. (2015). Amélioration de la gestion des matières résiduelles dans les multilogements. Essai présenté au Centre universitaire de formation en environnement et en développement durable en vue de l'obtention du grade de maître en environnement (M. Env.), Université de Sherbrooke. 111 pages.

Metro Vancouver. (s.d.). Food Scraps Recycling_How-to Guide for Apartments and Condos_For Property Managers and Strata. 16 pages. Tiré de http://www.metrovancouver.org/services/solid-waste/SolidWastePublications/HowToApartmentsCondos.pdf

Recycling Council of British Columbia (RCBC). (2011). RCBC Background Paper: Best Practices for Multi-Family Food Scraps Collection. 18 pages.

RECYC-QUÉBEC. (2015). Portrait des comportements et attitudes des citoyens québécois à l'égard des 3RV. 132 pages. Tiré de https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/etude-portrait-comportements-citoyens.pdf

RECYC-QUÉBEC. (2006). Guide sur la collecte sélective des matières recyclables. 140 pages.

RECYC-QUÉBEC. (2006). Guide sur la collecte et le compostage des matières organiques du secteur municipal. 123 pages.

RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec. (2015). Rapport synthèse. Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2012-2013. 42 pages. Tiré de: https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/carac-2012-2013-rapport-synthese.pdf.

RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec. (2007). Rapport synthèse. Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec 2006-2007. 27 pages. Tiré de : https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/ca-rac-residentielle-2006-2007-rapport-synthese.pdf

Société d'habitation du Québec. (2013). Le bulletin d'information de la Société d'habitation du Québec. Numéro spécial. Hiver 2013. 16 pages.

SOLINOV. (2014). Éléments à considérer lors de l'implantation de la collecte des matières organiques pour maximiser la récupération des résidus alimentaires.

Stantec. (2012). Multi-Family Diversion Program Best Practices. Prepared for: the City of Calgary.

Toews, L. (2013). Organic Waste Diversion : Increasing the Participation of Multi-Family Residences in Vancouver. Research Project Submitted in Partial Fulfillment of the Requirements for the Degree of Master of Public Policy, Faculty of Arts and social Sciences, Simon Fraser University. 122 pages.

Washington State Recycling Association. (2014). Sorting It Out: The State of Multifamily Recycling in Washington State. 24 pages.

ANNEXE A

Questionnaire (version française)

Généralités

a. Y a-t-il une politique (gouvernementale, régionale, municipale ou chez les gestionnaires d'immeubles résidentiels) ou des objectifs en gestion des matières résiduelles (ex. : zéro déchet, taux de de récupération, etc.) qui incitent à la mise en place de services de récupération des MO (incluant les résidus alimentaires) dans le secteur résidentiel, et plus particulièrement pour les immeubles multilogements ?

b. À quelle échelle la collecte des MO est-elle ou a-t-elle été offerte auprès des multilogements ?

- Projet pilote temporaire mené auprès de certains immeubles multilogements
  - À l'initiative de l'organisme municipal ou à la demande des propriétaires/gestionnaires d'immeubles multilogements ?
- Projet permanent mené auprès d'un nombre restreint d'immeubles multilogements en raison du contexte
  - À l'initiative de l'organisme municipal ou à la demande des propriétaires/gestionnaires d'immeubles multilogements ?
- Projet permanent implanté à pleine échelle, c'est-à-dire auprès de tous les immeubles multilogements

c. Quelle a été la démarche de planification et d'implantation de la collecte des MO auprès des multilogements (étude, pilote, implantation par phase en fonction des catégories d'habitation, des secteurs, etc.) ?

d. Quel est le nombre total de multilogements (dans des immeubles de 10 logements et plus) où la collecte des MO est offerte ou a été offerte ?

e. Quel est le nombre total de multilogements (dans des immeubles de 10 logements et plus) sur le territoire de votre organisme municipal ?

f. En quelle année la collecte des MO a-t-elle été implantée auprès des immeubles multilogements (et dates des différentes phases, si applicable) ? Sur quelle période le projet pilote auprès des immeubles multilogements s'est-il déroulé, le cas échéant ?

g. Qui est responsable (organisme municipal ou entreprise privée) des services de collecte offerts aux immeubles multilogements pour les trois fractions de matières résiduelles (matières organiques, matières recyclables, déchets) ?

h. Existe-t-il un mécanisme d'exonération/exemption des services municipaux de collecte des matières résiduelles pour les immeubles multilogements ? Pour quelles matières et dans quels cas ?

Portrait des multilogements impliqués

a. Quel est le nombre et la taille des immeubles multilogements où la collecte des MO est offerte ou a été offerte (ex. : nombre immeubles de 10 à 19 logements, nombre immeubles de 20 à 29 logements, nombre immeubles de 30 à 49 logements, nombre immeubles de 50 à 99 logements, nombre immeubles de 100 à 199 logements, nombre immeubles de 200 logements et plus) ?

b. Quel est le nombre d'étages des immeubles multilogements où la collecte des MO est offerte ou a été offerte (par immeuble d'un pilote si l'information est connue, sinon le nombre d'étages de l'immeuble le plus haut) ?

c. Est-ce que les immeubles multilogements où la collecte des MO est offerte ou a été offerte sont munis d'un ascenceur à l'usage de leurs occupants (si information connue, notamment dans le cadre d'un projet pilote) ?

d. Quel est le type de propriété (propriétaire unique, gestion immobilière, copropriétés/condos) des immeubles multilogements où la collecte des MO est offerte ou a été offerte (si information connue, notamment dans le cadre d'un projet pilote) ?

e. Quelles sont les principales caractéristiques de la clientèle (étudiants, aînés, mixte, personnes à faibles revenus, anglophones, allophones, etc.) des immeubles multilogements où la collecte des MO est offerte ou a été offerte ?

f. Est-ce que le taux de roulement des occupants des immeubles multilogements desservis par la collecte des MO a été mesuré sur votre territoire ?

g. Est-ce que les immeubles multilogements où la collecte des MO est offerte ou a été offerte comptent une aire ou un service alimentaire commun (ex. : cafétéria, cuisine communautaire) ?

Modalités de collecte

a. Où sont situés (espace dédié, garage, à l'extérieur, à chaque étage) les contenants d'entreposage pour les trois fractions de matières résiduelles (matières organiques, matières recyclables, déchets) dans les immeubles multilogements où la collecte des MO est offerte ou a été offerte ?

b. Quelle est la distance entre les contenants à déchets et les contenants à matières valorisables organiques et recyclables (le cas échéant, si information connue) dans les immeubles multilogements où la collecte des MO est offerte ou a été offerte ?

c. Quels sont les types (bac roulant, conteneur à chargement avant, contenant semi-enfoui, chute, autre), formats et le nombre de contenants d'entreposage des trois fractions de matières résiduelles (matières organiques, matières recyclables, déchets) utilisés par les immeubles multilogements desservis par la collecte des MO ?

d. Est-ce que les immeubles multilogements ont le libre choix ou l'organisme municipal impose-t-il des contraintes (type, format, localisation, distance, etc.) relativement aux contenants des trois fractions de matières résiduelles (matières organiques, matières recyclables, déchets) ?

e. Qui est responsable (organisme municipal, propriétaire de l'immeuble) de l'achat des contenants d'entreposage pour les trois fractions de matières résiduelles (matières organiques, matières recyclables, déchets) pour les immeubles multilogements ?

f. Quels sont les outils de tri et de récupération (minibac, échantillon de sacs, autre) fournis (par la municipalité, le propriétaire de l'immeuble) aux résidents d'immeubles multilogements desservis par la collecte des MO (lors de l'implantation ou pour les nouveaux occupants ou les deux) ?

g. Quels sont les types de sacs (plastique régulier, plastique compostable, papier) acceptés dans la collecte des MO auprès des immeubles multilogements ?

h. Quelle est la fréquence de collecte des trois fractions de matières résiduelles (matières organiques, matières recyclables, déchets) auprès des immeubles multilogements desservis par la collecte des MO ?

i. Dans les immeubles multilogements où la collecte des MO est offerte ou a été offerte, y a-t-il une ressource désignée (concierge, résident désigné, propriétaire occupant, entreprise de collecte) pour l'entretien et la mise à la rue des bacs de collecte (si information connue, notamment dans le cadre d'un projet pilote) ?

j. Y a-t-il une route de collecte spécique pour la collecte des MO auprès des immeubles multilogements ou les MO de ces immeubles sont-elles ramassées dans un même camion, conjointement avec des MO des autres secteurs résidentels ou des ICI (industries, commerces et institutions) ?

ISÉ

a. Est-ce que des outils d'ISÉ (information, sensibilisation, éducation) portant sur la collecte des MO ont été spécifiquement conçus pour les propriétaires/résidents/concierges des immeubles multilogements ou est-ce que les mêmes outils d'ISÉ développés pour le secteur résidentiel unifamilial ont été utilisés ?

b. Quels types d'outils d'ISÉ ont été proposés (dépliant, lettre, rencontre d'information, rencontre personnalisée, affiche pour aire commune, site Internet, médias sociaux, autre) lors de l'implantation du service de collecte des MO auprès des immeubles multilogements ?

c. Quelle a été la démarche de votre organisme municipal pour prendre contact ou informer les propriétaires d'immeubles/concierges/résidents lors de l'implantation du service de collecte des MO dans les immeubles multilogements ?

d. Quels intervenants ou partenaires ont participé à la démarche d'ISÉ (brigade verte, gestionnaires municipaux, OBNL local, entreprise de collecte) ?

e. Est-ce que la démarche d'ISÉ est récurrente (pour les nouveaux occupants et les résidents de longue date) ou s'est-elle concentrée lors de l'implantation du nouveau service ? Quelle est la fréquence de rappel, le cas échéant ?

f. Quels sont les coûts associés ou estimés ($/logement/an) au programme d'ISÉ dédié aux immeubles multilogements desservis par la collecte des MO (lors de l'implantation et lors des années subséquentes) ?

Incitatifs et pénalités

a. Existe-t-il une règlementation municipale qui interdise de mettre aux déchets les MO ou qui oblige la récupération des MO (résidus verts ou résidus alimentaires ou les deux) ?

b. Est-ce que des modalités de taxation ou des outils économiques (tarification des déchets, gratuité pour les matières valorisables, système « utilisateur-payeur », récompense en fonction de la performance) qui incitent à la récupération des MO ont été instaurés ou sont en cours d'élaboration pour les immeubles multilogements ?

Suivi et résultats

a. Est-ce que des activités de suivi ont été réalisées pour mesurer la performance du service de collecte des MO dans les immeubles multilogements relativement à la quantité et à la qualité des MO récupérées ?

   - Lesquelles (analyse des tonnages, audits, caractérisations, pointages, etc.) ?
   - À quel(s) moment(s) ?
   - Quels sont les résultats en matière de taux de participation, de récupération et de contamination et quelles étaient les attentes (objectifs initiaux) ?

b. Est-ce que des activités de suivi ont été réalisées pour mesurer la satisfaction des divers acteurs (résidents, concierges, propriétaires) impliqués dans la collecte des MO auprès des immeubles multilogements ?

   - Lesquelles (appels, rencontres, sondages, etc.) ?
   - À quel(s) moment(s) ?
   - Quels sont les résultats en matière de satisfaction (irritants (ex. : propreté des lieux, bacs toujours pleins, etc.), points forts, autre) ?

c. Est-ce qu'un encadrement des comportements ou pratiques non conformes est réalisé (ex. : émission de billets de courtoisie, imposition de pénalités) ?

   - Qui est réprimandé (résident, concierge, gestionnaire ou propriétaire de l'immeuble) ?
   - Qui est responsable d'appliquer cet encadrement (organisme municipal, gestionnaire de l'immeuble, entreprise de collecte) ?

- Est-ce supporté par une règlementation municipale ou une directive des gestionnaires de l'immeuble ou du collecteur ?

Apprentissages et recommandations

a. Selon votre expérience, quels sont les principaux facteurs favorables à la participation des résidents d'immeubles multilogements à la collecte des MO ?

b. Selon votre expérience, qu'est-ce que les municipalités qui envisagent de desservir les multilogements pour la collecte des MO devraient-elles ne pas faire (erreurs à ne pas reproduire) ?

c. Est-ce que votre organisme municipal prévoit de nouveaux projets en ce qui a trait à la collecte des MO auprès des immeubles multilogements ?

ANNEXE B

Fiches synthèses – Cas municipaux au Québec

Ville de Drummondville

PROFIL

Population	74 303 habitants (2014) [1]		
Types d'immeubles résidentiels		**Nombre total de logements**	**Nombre de logements desservis par la collecte des matières organiques**
	Maisons unifamiliales	17 333 log.	17 333 log. (100 %)
	Plex (2 à 9 log.)	12 755 log.	12 755 log. (100 %)
	Multilogements (10 log. et plus)	6240 log.	6240 log. (100 %) répartis dans 182 immeubles : - 88 imm. de 10 à 19 log. - 30 imm. de 20 à 29 log. - 42 imm. de 30 à 49 log. - 10 imm. de 50 à 99 log. - 6 imm. de 100 à 199 log. - 6 imm. de 200 log. et plus

CONTEXTE

Politiques	Objectif provincial du Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles du Québec : recycler 60 % des matières organiques d'ici 2015
	Stratégie provinciale de bannissement des matières organiques de l'élimination au Québec d'ici 2020
	Objectifs intermédiaires du Projet de PGMR 2016-2020 révisé de la MRC de Drummond : recycler 40 % des résidus verts et alimentaires en 2016, 60 % en 2018 et 100 % en 2020 [2]

Chronologie	**2006**	Projet pilote de collecte des résidus verts
	2007	Extension du projet pilote dans un autre quartier et ajout des résidus alimentaires
	2011	Implantation de la collecte des matières organiques à l'ensemble des logements des immeubles de 1 à 9 log.
	2012-2013	Projet pilote de collecte des matières organiques auprès de 4 immeubles multilogements (12, 24, 48 et 375 logements) avec conteneurs à chargement avant de 3 et 4 v^3 et bacs roulants de 360 L
	2014	Implantation de la collecte des matières organiques à l'ensemble des logements des immeubles de 10 log. et plus
	2015	Implantation de la collecte des matières organiques auprès des centres de la petite enfance (CPE), garderies, centres communautaires et organismes à but non lucratif (OBNL)
	2016	Implantation de la collecte des matières organiques auprès des écoles

DÉMARCHE D'ISÉ SPÉCIFIQUE AUX MULTILOGEMENTS

Lors de l'implantation	**Occupants** - Affiches annonçant le nouveau service dans les immeubles - Guide du citoyen (idem unifamilial) - Autocollants des matières acceptées - Séance d'information en plusieurs langues (un événement pour tous les occupants de multilogements)	**Propriétaires** - Lettre (3 mois avant l'implantation du service), dans laquelle la Ville demandait aux propriétaires d'informer les occupants du nouveau service - Affiches à distribuer aux occupants - Programme d'accompagnement (service-conseil sur appel par la patrouille verte) - Exercice de médiation en réponse à la contestation	**Commun** - Conférence de presse au sujet du nouveau service de collecte des matières organiques auprès des multilogements - Article dans le bulletin municipal - Page Facebook de la Ville
Relance et récurrence	Relance : Campagne générale « Le bac gris, ça suffit ! » Nouveaux résidents : fourniture des bacs et du Guide du citoyen		

MODALITÉS DE COLLECTE PROPRES AUX MULTILOGEMENTS

	Matières organiques	**Matières recyclables**	**Déchets**
Contenant de tri et de transfert	- Minibac de 8 L remis à chaque logement - Seuls les sacs de papier sont acceptés	s.o.	s.o.
Contenant de collecte en commun	Bac roulant de 360 L Les conteneurs de 3 et 4 v^3 sont apparus trop volumineux au terme du projet pilote de 2012-2013, en raison du peu de résidus verts générés par les multilogements. Les bacs roulants se sont avérés plus adéquats, et les ratios suivants ont été retenus : - 10 à 19 log. : 2 bacs - 20 à 29 log. : 3 bacs - 30 à 49 log. : 5 bacs - 50 à 99 log. : 6 bacs - 100 log. et plus : 8 bacs	- Bac roulant de 360 L - Conteneur à chargement avant de 4 ou 6 v^3	- Bac roulant de 360 L - Conteneur à chargement avant de 4 ou 6 v^3

Lieu d'entreposage	- Aucune exigence applicable, mais idéalement les conteneurs sont à l'extérieur - À l'extérieur ou à l'intérieur (garage ou salle prévue à cet effet, généralement au sous-sol de l'immeuble)		
Fréquence de collecte	1X / semaine de mai à octobre 1X / 2 semaines en novembre-décembre et mars-avril Pas de collecte en janvier-février	1X / 2 semaines	1X / 2 semaines

RESPONSABILITÉS

	Matières organiques	**Matières recyclables**	**Déchets**
Fourniture des contenants	Ville		
Collecte	Ville (par l'entremise d'un contrat avec l'entreprise privée)		

ENCADREMENT

Outils	**ISÉ**	Depuis 2015 : Programme d'inspection : billets de courtoisie
	Règlementaires	Règlement municipal qui interdit les matières organiques dans les déchets (les pénalités ne sont pas appliquées)
Suivi	- Projet pilote 2012-2013 : sondage mené à la mi-projet auprès des occupants (taux de réponse de 20 %) - À venir : suivi annuel par la patrouille verte du taux de remplissage des bacs de matières organiques mis à la rue	

RÉSULTATS

	Satisfaction	**Performance**
Projet pilote 2012-2013	- 73 % des répondants participent - 47 % des répondants transvident leur minibac une fois par semaine dans les contenants en commun (les autres le transvident plus fréquemment, dont 13 % une fois par jour) - 82 % des répondants apprécient le minibac - 84 % des répondants enveloppent leurs résidus alimentaires dans un sac de papier ou une feuille de papier journal	- Rendement moyen d'environ 60 kg/log./an - Taux de contamination variant entre 0,79 et 3,22 % comparativement à 0,94 à 1,43 % mesuré pendant la même période auprès des autres unités résidentielles (1 à 9 logements)
Service permanent implanté en 2014		- Rendement de récupération spécifique aux multilogements non disponible - 33 % des immeubles multilogements utilisent les bacs qui leur ont été fournis (les autres étaient inutilisés, remisés ou non disponibles lors du suivi sur le terrain)

OPINION SUR LES MEILLEURES PRATIQUES

Dans un contexte où la Ville ne peut pas obliger les propriétaires / gestionnaires à participer et que leur appui est jugé essentiel, les meilleures pratiques comprennent essentiellement des activités d'ISÉ auprès des propriétaires / gestionnaires et des occupants :

- Être accessible (ressources municipales) pour des informations et du soutien technique.
- Livrer des informations directement aux occupants (ne pas se fier uniquement aux propriétaires / gestionnaires pour remettre les informations aux occupants).
- Fournir un minibac par logement pour faciliter le transfert entre le logement et les contenants en commun.
- Diffuser les résultats (ex. : projets pilotes) aux propriétaires / gestionnaires et occupants.
- Fournir des outils permettant d'afficher clairement dans les multilogements les consignes et les informations sur les matières acceptées (ex. : sur les bacs roulants ou à proximité)
- Débuter les activités d'ISÉ suffisamment en amont du projet pour se laisser le temps de réagir et d'intervenir auprès de récalcitrants potentiels.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1- Institut de la statistique du Québec. (2015). Estimation de la population des municipalités du Québec de 15 000 habitants et plus au 1er juillet des années 1996, 2001, 2006 et 2011 à 2014. Tiré de http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/mun_15000.htm, Consulté le 24 novembre 2015.

2- MRC de Drummond. (2015). Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé 2016-2020. Version finale pour adoption le 25 novembre 2015. 310 pages.

3- Leblanc, R. (2015). Implantation de la collecte des matières organiques dans les immeubles de 10 logements et + [Présentation PowerPoint]. Journée de formation de l'AOMGMR, 11 juin 2015.

Représentant municipal consulté :

Caroline Fullum, coordonnatrice à l'environnement, Ville de Drummondville, communication personnelle, 27 octobre 2015.

Ville de Gatineau

PROFIL

Population	276 338 habitants (2014) [1]	
Types d'immeubles résidentiels [2]		**Nombre de logements desservis par la collecte des matières organiques**
	Maisons unifamiliales (1 à 2 log.)	78 897 log. (100 %)
	Plex (3 à 8 log.)	8816 log. (52 %)
	Multilogements (9 log. et plus)	1012 log. (3 %)

CONTEXTE

Politiques	- Objectif provincial du Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles du Québec : recycler 60 % des matières organiques d'ici 2015 - Stratégie provinciale de bannissement des matières organiques de l'élimination au Québec d'ici 2020 - Projet de PGMR pour 2016-2020 : objectif de récupération de 100 % des matières compostables pour 2020 [3]	
Chronologie	**2010**	Implantation de la collecte des matières organiques auprès des maisons unifamiliales et immeubles de 3 à 8 log.
	2012	Implantation de la collecte des matières organiques auprès des immeubles de 9 log. et plus, sur demande : les immeubles sont desservis à la cour
	2015	Projet pilote sur des outils de récupération (sacs de plastique compostables, boîte de carton)

DÉMARCHE D'ISÉ SPÉCIFIQUE AUX MULTILOGEMENTS

Moyens	**Sondage mené auprès de 50 propriétaires non-participants (2013) [4]** - Principaux moyens utilisés pour se renseigner sur la collecte des matières résiduelles : publications de la Ville (22 %), Internet (22 %), site web de la Ville (16 %)
Démarche d'implantation	**Propriétaires** - 2012 : Lettre de la Ville aux propriétaires annonçant l'offre du service de collecte - Modèle de lettre pour annoncer aux occupants l'implantation du programme de collecte des matières organiques **Propriétaires et occupants (idem à l'unifamiliale)** - Aide-mémoire des matières acceptées - Affiche de signalisation - Bac distinctif (brun) - Utilisation de pictogrammes simples pour les outils ISÉ - Projet PGMR 2016-2020 : Adaptation des outils pour les multilogements, service d'accompagnement
Relance et récurrence	- Site Internet - Projet PGMR 2016-2020 : Sensibilisation terrain

MODALITÉS DE COLLECTE PROPRES AUX MULTILOGEMENTS

	Matières organiques	Matières recyclables	Déchets
Contenant de tri et de transfert	- Minibacs remis au propriétaire - Sacs de papier acceptés seulement - Projet PGMR 2016-20 : Permettre les sacs de plastique compostables	- Sacs de transport, remis au propriétaire	s.o.
Contenant de collecte en commun	- Bac roulant de 240 L - Volume recommandé par la Ville : 30 L/log./semaine	- Bac roulant de 240 L ou de 360 L, ou contenant pour les immeubles de 9 à 24 log. - Conteneur pour les immeubles de 25 log. et plus - Volume recommandé par la Ville	- Conteneur
Lieu d'entreposage	- Aucune exigence - Règlementation envisagée pour augmenter la participation (ex. : entreposage du contenant pour les matières organiques à côté du contenant pour les matières recyclables; lorsque les contenants sont dehors, entreposage dans un enclos)		
Fréquence de collecte	- Service à la cour offert afin de favoriser la participation - Si les contenants de matières organiques sont entreposés, le responsable de l'immeuble doit les sortir à la cour - Fréquence : 1X / semaine pour les 3 fractions - Route de collecte : même que pour les unifamiliales si bacs roulants de 240 L, route distincte si collecte en conteneur - Projet PGMR 2016-2020 : Pour des cas exceptionnels de cadre bâti résidentiel à haute densité, permettre des lieux d'entreposage sur une emprise municipale		
Services	- Projet PGMR 2016-2020 : Service de lavage des bacs bruns 2 fois par été		

RESPONSABILITÉS

	Matières organiques	Matières recyclables	Déchets
Fourniture des contenants	Ville		Propriétaire
Collecte	Ville		

ENCADREMENT

Outils	**ISÉ**	- Visites des inspecteurs de la Ville
	Règlementaires	- Interdiction de mettre les résidus verts aux déchets : 200 $ d'amende après 3 avis - Projet PGMR 2016-2020 : Interdiction de mettre les matières organiques aux déchets, obligation pour les propriétaires de fournir les outils de récupération - Autres limitations envisagées pour les déchets : établissement d'un volume maximal et tarification des surplus, tarification selon le volume, réduction de la fréquence de collecte
Suivi	- Rapport de pesées journalier (tous types d'habitations résidentielles confondus) - Caractérisations par type d'immeuble résidentiel	

RÉSULTATS SPÉCIFIQUES AUX MULTILOGEMENTS

Performance	**Caractérisation (2013) [5]** - Résidus alimentaires et verts générés : 195 kg/log./année - Résidus alimentaires et verts récupérés : 3,77 kg/log./année		
Satisfaction	**Sondage mené auprès de 50 propriétaires et 76 occupants non-participants à la collecte des matières organiques (2013) [4]**	**Propriétaires**	**Occupants**
	Considèrent qu'il est important que chaque individu participe à la collecte	84 %	79 %
	Considèrent qu'ils sont très ou assez informés sur le processus de tri et de collecte	51 %	60 %
	Considèrent que c'est peu ou pas du tout compliqué de faire le tri et de participer à la collecte	80 %	54 %
	Raisons principales de ne pas participer à la collecte		
	- Pas de contenant	43 %	s.o.
	- Pas de service de collecte	29 %	s.o.
	- Habite dans un appartement ou un condo	14 %	s.o.
	Aspects les plus irritants / dérangeants relatifs à la collecte		
	- Insectes, vers blancs ou autres animaux	10 %	28 %
	- Odeurs	31 %	26 %
	- Gestion de l'espace pour le contenant supplémentaire	8 %	16 %

OPINION SUR LES MEILLEURES PRATIQUES

- Rendre accessible la collecte des matières organiques (ex. : fournir des contenants de tri et de collecte, de l'information et un service de collecte).
- Responsabiliser les propriétaires à l'égard de la participation des occupants.
- Expliquer les avantages de la collecte des matières organiques (ex. : bénéfices économiques, réduction des déchets, équité entre les citoyens).

NOTES ET RÉFÉRENCES

Institut de la statistique du Québec. (2015). Estimation de la population des municipalités du Québec de 15 000 habitants et plus au 1er juillet des années 1996, 2001, 2006 et 2011 à 2014. Tiré de http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/mun_15000.htm, Consulté le 14 décembre 2015.

Ville de Gatineau. (2015). Bilan 2014. Gestion des matières résiduelles. Tiré de http://www.gatineau.ca/docs/compostage_recyclage_ordures/plan_gestion_matieres_residuelles/bilan_2014.pdf

Ville de Gatineau. (2015). Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020. Adopté par la Ville de Gatineau le 25 août 2015. 178 pages et annexes. Tiré de http://www.gatineau.ca/docs/la_ville/participation_citoyenne/consultations_publiques/consultations_publiques_2015/plan_gestion_matieres_residuelles/pgmr.fr-CA.pdf

Léger. (2013). Ville de Gatineau. Accompagnement dans l'identification des obstacles reliés à la participation des citoyens à certains programmes de valorisation des matières résiduelles. Rapport diagnostic. Juillet 2013. Tiré de http://www.gatineau.ca/docs/la_ville/participation_citoyenne/consultations_publiques/consultations_publiques_2015/plan_gestion_matieres_residuelles/SondageLegerMarketingGMR.pdf

Les Services I.E.W.S. (2013). Ville de Gatineau. Rapport sommaire de l'étude de caractérisation des matières résiduelles résidentielles. Automne 2013. Tiré de http://www.ville.gatineau.qc.ca/docs/compostage_recyclage_ordures/plan_gestion_matieres_residuelles/rapport_sommaire_etude_caracterisation_matieres_residuelles_residentielles_automne_2013.fr-CA.pdf

Représentant municipal consulté :

Catherine Loriot, chargée de projets, Plan de gestion des matières résiduelles, Service de l'environnement, Ville de Gatineau, communication personnelle, 21 octobre 2015.

Arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie (Ville de Montréal)

PROFIL

Population	134 038 habitants (2011) [1]		
Types d'immeubles résidentiels [2]		**Nombre total de logements**	**Nombre de logements desservis par la collecte des matières organiques**
	Maisons unifamiliales Plex (2 à 8 log.)	53 927 log.	53 927 log. (100 %)
	Multilogements (9 log. et plus)	13 999 log.	4373 log. (31 %)

CONTEXTE

Politiques	- Objectif provincial du Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles du Québec : recycler 60 % des matières organiques d'ici 2015 - Stratégie provinciale de bannissement des matières organiques de l'élimination au Québec d'ici 2020 - Engagement électoral du maire de l'arrondissement de compléter l'implantation de la collecte des matières organiques pour 2017 - Projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 : objectif de récupération des matières organiques de 60 %, incluant les biosolides municipaux valorisables, pour 2025 [2]	
Caractéristiques	Grande hétérogénéité du type du bâti dans un même secteur : ce qui a influencé le choix d'une implantation secteur par secteur, afin d'optimiser la collecte	
Chronologie	**2010**	À la demande de la population, implantation de la collecte des matières organiques dans un quartier
	2011-2015	Implantation de la collecte des matières organiques, quartier par quartier, sur tout le territoire, à l'exception de 5 artères commerciales et quelques complexes isolés : contenants livrés et service offert automatiquement pour les immeubles de 1 à 8 log., sur demande pour les immeubles de 9 log. et plus.
	Depuis 2011	Activités d'ISÉ visant à augmenter la participation là où la collecte est implantée

DÉMARCHE D'ISÉ SPÉCIFIQUE AUX MULTILOGEMENTS

Lors de l'implantation	**Commun aux gestionnaires / propriétaires et occupants** - Lettre d'invitation collée dans la porte d'entrée de l'immeuble visant à rejoindre les occupants et les gestionnaires principalement : offre de service de collecte des matières organiques, exigence de désigner un responsable et de contacter l'arrondissement pour que l'immeuble puisse se prévaloir du service - Séance d'information, par immeuble, incluant la remise des minibacs, échantillons des sacs acceptés et outils ISÉ (OC) [3], sur demande - Dépliant (idem à unifamilial) - Bacs distinctifs (brun, dessins d'aliments) **Spécifique aux gestionnaires / propriétaires** - Programme d'inspection des bacs afin de signaler la contamination à l'aide de billets de courtoisie (OC)
Relance et récurrence	- Sensibilisation porte à porte et ligne téléphonique pour obtenir de l'information (OC) - Médias sociaux

MODALITÉS DE COLLECTE PROPRES AUX MULTILOGEMENTS

	Matières organiques	Matières recyclables	Déchets
Contenant de tri et de transfert	- Minibac de 7 L remis à chaque logement - Sacs de papier et de plastique compostables permis	s.o.	s.o.
Contenant de collecte en commun	- Bac roulant de 80 L ou 240 L (360 L jugé trop lourd) - Bac roulant de 45 L dans le cas d'un occupant désirant participer à la collecte en l'absence d'un responsable désigné de l'immeuble	- Bac gris de 60 L - Bac roulant de 240 L ou 360 L	s.o.
Lieu d'entreposage	- Exigence : contenants doivent être sur le domaine privé, mais pas en avant ou sur les balcons - Nouvelle construction : arrondissement recommande de prévoir un endroit pour les contenants de matières organiques et recyclables		
Fréquence de collecte	Exigence : collecte à la rue pour les trois fractions		
	- 1X / semaine		- 1X / 2 semaines lorsque la collecte des matières organiques est offerte, même si l'immeuble ne participe pas

RESPONSABILITÉS

	Matières organiques	Matières recyclables	Déchets
Fourniture des contenants	Ville		Propriétaire
Collecte	Ville (environ 50 % par la Ville, environ 50 % par l'entremise d'un contrat avec l'entreprise privée)		

ENCADREMENT

Outils	**ISÉ**	Visites des inspecteurs de la Ville à la suite d'une plainte/requête (pas de pénalités appliquées)
	Règlementaires	Aucun relatif aux matières organiques
	Autres	Fréquence de collecte des déchets réduite à 1X/2 semaines lorsque la collecte des matières organiques est offerte dans un secteur, même si l'immeuble ne participe pas
Suivi	- Tonnage / secteur / jour - Taux de participation dans les premières semaines suivant l'implantation de la collecte : comptage des bacs (OC) - Caractérisations réalisées par une autre instance (l'agglomération)	

RÉSULTATS

	Satisfaction	Performance
Service permanent (9 log. et plus)	s.o.	- Rendement de récupération spécifique aux multilogements non disponible (les immeubles de 9 log. et plus sont intégrés dans le trajet de collecte résidentielle) - Taux de contamination : résultats non disponibles d'une caractérisation ponctuelle d'une semaine pour un immeuble de 30 log. réalisée par l'agglomération en 2013

OPINIONS SUR LES MEILLEURES PRATIQUES

- Image positive de la récupération des matières organiques (ex. : campagne promotionnelle visant à identifier les immeubles participants et à donner une fierté à leurs occupants, propreté et aménagements esthétiques des lieux d'entreposage des contenants).
- Informations livrées directement aux occupants afin de contribuer à leur participation et renforcer leur rôle d'influence auprès de gestionnaires / propriétaires non-collaborateurs.
- Modalités de collecte permettant à des occupants de participer à la collecte même en l'absence d'un propriétaire / gestionnaire collaborateur (ex. : contenant de 45 L remis à l'occupant qui est responsable de le mettre à la rue).
- Minibac fourni dans un format adapté pour faciliter le transfert entre le logement et les contenants en commun.
- Au début, utilisation de contenants de collecte de plus petits volumes et ajustement par la suite, s'il y a lieu.
- Achats collectifs (ex. : par la Ville / condominiums) des sacs pour les minibacs afin d'en réduire les coûts.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1 Ville de Montréal. (2014). Profil sociodémographique. Arrondissement Rosemont – La- Petite-Patrie. 40 pages.

2 Communauté métropolitaine de Montréal. (2015). Projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020. Tiré de http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/pmgmr/fiches/20150302_projet-pmgmr-2015-20120.pdf

3 OC : Réfère aux activités d'ISÉ réalisées par un organisme communautaire, mandaté par l'arrondissement. L'OC a reçu un mandat de l'arrondissement pour rejoindre 40% de la population.

Représentant municipal consulté :

Catherine Brouillette, agente de recherche en développement durable, Division des communications, Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie, arrondissement de la Ville de Montréal, communication personnelle, 21 octobre 2015.

Ville de Sherbrooke

PROFIL

Population	163 712 habitants (2014) [1]		
Types d'immeubles résidentiels		**Nombre total de logements**	**Nombre de logements desservis par la collecte des matières organiques**
	Maisons unifamiliales Plex (1 à 5 log.)	51 437 log.	51 437 log. (100 %)
	Multilogements (6 log. et plus)	26 874 log.	7462 log. (28 %)

CONTEXTE

Politiques	- Provincial : Bannissement de l'élimination des matières organiques pour 2020 et objectif de 60 % de recyclage (2015) - Municipal : Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 : objectif de traitement des matières organiques putrescibles de 89 % pour 2020 au moyen de procédés biologiques (épandage, compostage, biométhanisation) [2]; à l'égard des résidus alimentaires, les actions visent plus les ICI que les multilogements	
Chronologie	**2008**	Implantation de la collecte des matières organiques dans les unifamiliales et les plex de 2 à 5 log.; début de l'implantation auprès des multilogements de 6 logements, sur une base volontaire
	2011-2013	Projets pilotes sur la collecte des matières organiques dans les multilogements (été 2011 à 2013)

DÉMARCHE D'ISÉ SPÉCIFIQUE AUX MULTILOGEMENTS

Démarche d'implantation	**Propriétaires / gestionnaires** - Projets pilotes : lettre et visite pour présenter outils ISÉ (2011), lettre et appel téléphonique (2012), lettre seulement (2013) - Communiqué aux associations de propriétaires et publicités (journaux) : invitation à contacter la Ville	**Résidents** - Projets pilotes : lettre et visite de sensibilisation à la suite de l'arrivée d'un nouveau résident (2011), lettre (2012, 2013) - Dépliant trucs et astuces
Outils	Le propriétaire / gestionnaire est responsable de distribuer le matériel ISÉ aux résidents - Guide de participation et affiches des matières acceptées pour l'immeuble et les contenants	
Relance	- Diffusion d'information par l'entremise des journaux locaux et municipaux	

MODALITÉS DE COLLECTE PROPRES AUX MULTILOGEMENTS

	Matières organiques	**Matières recyclables**	**Déchets**
Exigences	- Avoir un responsable désigné de l'immeuble, qui n'est pas un locataire		
Contenant de tri et de transfert	- Aucun fourni par la Ville [3] - Sacs de papier et de plastique compostables acceptés	s.o.	s.o.

Contenant de collecte en commun	- Bac roulant de 360 L	- Bac roulant de 360 L ou conteneur	- Bac roulant de 360 L ou conteneur
Lieu d'entreposage	- À l'extérieur, ensemble		- nd
Fréquence de collecte	- Avril à novembre : 1X / semaine - Décembre à mars : 1X / mois	- 1X / semaine	- 1X / 2 semaines

RESPONSABILITÉS

	Matières organiques	**Matières recyclables**	**Déchets**
Fourniture des contenants	Bac roulant : Ville (bac propriété de la Ville), mais coût de 100 $ / bac roulant facturé aux propriétaires Conteneur : Propriétaire		
Collecte	Ville pour les 3 fractions		

ENCADREMENT

Outils	**ISÉ**	- Caméras installées sur les camions - Billets de courtoisie et bacs non levés - Visite de la Ville dans les cas de matières non acceptées
	Règlementaires	- Interdiction de mettre les résidus verts aux déchets - Obligation pour les immeubles de 1 à 5 log. de participer à la collecte des résidus alimentaires - Prévu dans le PGMR 2016-2020 : interdiction de mettre les résidus alimentaires dans les déchets
	Économique	- Aucun actuellement
Suivi	- Prévu une fois la télémétrie implantée	

RÉSULTATS SPÉCIFIQUES AUX MULTILOGEMENTS

Performance	**Projet pilote 2011 - 37 immeubles avec 642 log., avec et sans minibac** - Rendement : 0,6 kg matières organiques/log./semaine - Taux de capture des matières organiques : 18 % sur une base massique - Taux de contamination des matières organiques : 2 % sur une base massique, principalement des sacs de plastique **Projet pilote 2012 – sensiblement les mêmes immeubles qu'en 2011, 3 groupes avec 1- sacs de plastique compostables, 2- sacs de plastique compostables + nouveau dépliant et 3- minibac** - Rendement : 0,4 à 0,6 kg matières organiques/log./semaine - Taux de contamination des matières organiques : 2,9 % sur une base massique **Projet pilote 2012 – 3 immeubles avec 193 log. avec chute + sacs rouges fournis à volonté pour matières organiques** - 58 % des sacs rouges contenaient des matières autres que des matières organiques triées à la source - Rendement : 0,16 kg matières organiques/log./semaine **Projet pilote 2013 – Sacs de plastique compostables fournis par la Ville** - Rendement : 0,6 kg matières organiques/log./semaine - Aucune corrélation entre la taille de l'immeuble et le rendement - Taux de contamination : similaire à ceux obtenus en 2011 et 2012
Satisfaction	**Projet pilote 2011 – Sondage téléphonique mené auprès des propriétaires et postal auprès des résidents** - Barrières identifiées : outils ISÉ seulement en français, Internet pas disponible à tous, confusion entre les sacs, odeurs et propreté (propriétaires et gestionnaires) - Principalement des résidents motivés ont répondu au sondage, donc les résultats ne sont probablement pas représentatifs de l'ensemble des résidents

OPINION SUR LES MEILLEURES PRATIQUES

- Rencontrer les propriétaires afin de les informer et de les sensibiliser.
- Créer un noyau d'utilisateurs (une masse critique) de participants qui influence les autres par la suite à participer.
- Utiliser des groupes culturels pour valider que les outils d'ISÉ sont bien compris.
- Ne pas se fier uniquement à Internet comme moyen de diffusion des informations puisque tous les occupants n'y ont pas accès.

NOTES ET RÉFÉRENCES

Institut de la statistique du Québec. (2015). Estimation de la population des municipalités du Québec de 15 000 habitants et plus au 1er juillet des années 1996, 2001, 2006 et 2011 à 2014. Tiré de http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/mun_15000.htm, Consulté le 24 novembre 2015.

Ville de Sherbrooke. (s.d.). Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020. Tiré de https://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fileadmin/fichiers/environnementsherbrooke.ca/Plandegestiondesmatieresresiduelles/Projet_PGMR_2016-2020_ss_annexes.pdf

Les projets pilotes ont démontré qu'un minibac améliore la participation lors de l'implantation mais qu'à la longue, les immeubles sans minibac ont une participation équivalente.

Représentant municipal consulté :
Patrice Charbonneau, chef de section par intérim, Gestion des matières résiduelles, Ville de Sherbrooke, communication personnelle, 2 novembre 2015.

ANNEXE C

Fiches synthèses – Cas municipaux ailleurs au Canada

Ville de Burnaby (Colombie–Britannique)

PROFIL

Population	223 218 habitants (2011) [1]		
Types d'immeubles résidentiels		**Nombre total de logements**	**Nombre de logements desservis par la collecte des matières organiques**
	Maisons unifamiliales et plex, collecte à la rue	36 000 log.(approx.)	36 000 log. (100 %)
	Multilogements, collecte en vrac	725 immeubles (approx.)	578 immeubles (80 % approx.) représentant environ 36 000 log.

CONTEXTE

Politiques	- Provincial : Adhésion aux objectifs du CCME [2] relatifs à la diversion des matières résiduelles et la réduction des déchets, obligation pour les organismes régionaux municipaux d'établir un plan de gestion des déchets - Régional (Metro Vancouver) : Depuis 2015, bannissement des matières organiques de l'élimination; objectif de diversion des matières résiduelles de 70 % pour 2015 et une orientation de 80 % pour 2020; réduction des matières résiduelles produites de 10 %; des actions spécifiques à la collecte des matières organiques pour les multilogements [3] [4].	
Chronologie	**2010-2011**	Projet pilote sur la collecte des matières organiques dans 6 multilogements de 31 à 155 logements
	2012	Implantation de la collecte des matières organiques dans les multilogements par étapes comme suit : 1 - immeubles avec un programme de collecte des résidus verts, 2 - immeubles ayant une entente avec la Ville pour la collecte des matières organiques (Entente) et 3 – immeubles n'ayant pas d'Entente
	2015	Sondage mené par l'organisme municipal régional (Metro Vancouver) auprès de propriétaires ou gestionnaires de 150 multilogements

DÉMARCHE D'ISÉ SPÉCIFIQUE AUX MULTILOGEMENTS

Sources d'informations pour les propriétaires et gestionnaires [5]	En ce qui a trait à Metro Vancouver, réponses des participants à un sondage : - Sur la collecte des matières organiques : municipalité (49 %), Internet (39 %), entreprise de collecte (29 %) - Sur les techniques d'opération et règlementation : aucune source en particulier (37%), association de gestionnaires de multilogements (19 %), organisme municipal local ou régional (18 %), Internet (17 %), la compagnie elle-mêm

Démarche d'implantation	**Propriétaires / gestionnaires** - Lettre informant du programme et de la nécessité de signer un contrat avec la Ville afin d'obtenir les outils et les services à cet effet - Visite sur place afin de revoir le programme et déterminer la localisation pour les contenants, sur demande	**Occupants** - Lettre d'information - Séance d'information, sur demande - Évènement promotionnel dans le hall d'entrée, sur demande - Soutien donné aux équipes vertes
Outils	- Brochure - Étiquette pour les contenants - Affiches pour les salles d'entreposage - Échantillon de sac de papier accepté	
Relance et récurrence	- Obligation pour le propriétaire d'informer et sensibiliser les occupants (et employés, s'il y a lieu) sur la récupération (matières organiques et recyclables) au moins une fois par an - Campagne générale de promotion et de sensibilisation au recyclage, incluant des activités aux écocentres - Visite terrain par les ressources de la Ville, sur demande - Site Internet et médias sociaux - Emphase mise sur les matières acceptées et les dates de collectes	

MODALITÉS DE COLLECTE PROPRES AUX MULTILOGEMENTS

	Matières organiques	**Matières recyclables**	**Déchets**
Entente	- Exigence : avoir une entente avec la Ville pour la collecte des matières organiques		
Contenant de tri et de transfert	- Aucun minibac fourni [6] - Sacs de papier seulement (film intérieur en cellulose permis) [7, 8]	s.o.	s.o.
Contenant de collecte en commun	- Bac roulant de 240 L en général, 180 L possible sur demande, doublure du bac en plastique, compostable ou non, pas permise	- Bac roulant de 360 L, un pour chaque fraction de verre (gris), papier (jaune) et autres contenants (bleu)	- Conteneur de 3, 4 ou 6 v^3
Lieu d'entreposage	Immeubles construits avant 2013 : - Aucune exigence, contenants pour les 3 fractions souvent ensemble, à l'intérieur ou à l'extérieur; parfois les contenants pour les matières organiques et recyclables sont proches de ceux pour les déchets mais séparés; quelquefois, les contenants pour les matières organiques sont loin des autres contenants en raison d'un manque d'espace Immeubles construits depuis 2013 : - Exigence : contenants pour les 3 fractions doivent être ensemble		
Collecte	- Exigence : contenants placés sur le lieu externe convenu avec la Ville pour la collecte, les contenants entreposés à l'intérieur doivent donc être transportés à l'extérieur pour le jour de la collecte, ceci dans le but de contrôler les coûts de collecte		
	Fréquence : - 1X / semaine - À compter de 2016 : 2X / semaine de juin à septembre	Fréquence : - 1X / semaine	Fréquence : - 1X / semaine, certains immeubles sont à 2X / semaine en raison de contraintes d'espace

RESPONSABILITÉS

	Matières organiques	Matières recyclables	Déchets
Fourniture des contenants	Ville : frais de location facturés au propriétaire à l'exception des contenants pour les matières organiques et recyclables pour les unités locatives		
Collecte	Ville pour 80 % des immeubles Entreprise privée pour 20 % des immeubles (ex. : immeubles avec compacteurs ou qui ne veulent pas apporter leurs contenants à la rue)		

ENCADREMENT

Outils	**ISÉ**	- Programme d'inspection de la Ville
	Règlementaires	- Obligation pour tous de trier à la source les 3 fractions
	Économique	- Application au niveau régional d'une surcharge de 50 % sur le coût de l'enfouissement pour les déchets contenant > 25 % v/v de matières organiques (> 10 % en 2016) [9] - Pénalité pour les propriétaires qui n'auront pas déposé de demande pour une Entente en date du 31 décembre 2015 - Pénalité de 500 $/jour pour un immeuble sans programme permettant de trier à la source les 3 fractions - Frais de collecte pour les déchets, mais pas pour les matières organiques ou recyclables
Suivi	- Évaluation des rendements de récupération - Caractérisations effectuées annuellement par Metro Vancouver (organisme régional) - Audits, contamination (rapports non publics)	

RÉSULTATS SPÉCIFIQUES AUX MULTILOGEMENTS

Performance	- 98 % des multilogements desservis par les services de la Ville ont un programme de collecte des matières organiques [10] - Taux de contamination des matières organiques : environ 3 % **Projet pilote 2010-2011 [11]:** - Rendement moyen pour les six immeubles de 17,5 kg/log. pour la période de six mois du pilote (équivaut à 35 kg/log./an) **Sondage mené en 2015 au niveau régional [5]:** - 63 % des multilogements ont un programme de collecte des matières organiques **Caractérisation des déchets en 2013 au niveau régional [12] :** - 92,3 kg de résidus alimentaires/capita/an (41,7 % des déchets); 9,2 kg résidus verts/capita/an (4,2 % des déchets); 2,0 kg de résidus de bois non contaminés/capita/an (0,9 % des déchets)
Satisfaction	**Sondage mené en 2015, au niveau régional, auprès des propriétaires et gestionnaires [5]:** - 15 % des multilogements ne pensent pas implanter un programme de collecte des matières organiques pour 2017 - Coûts d'implantation réels versus anticipés : similaires (32 %), moins élevés (7 %), plus élevés (23 %), ne sait pas (38 %) - Barrières à l'implantation : participation ou coopération des occupants (51 %), odeurs (33 %), vermine (31 %), espace pour l'entreposage des contenants (22 %)

OPINION SUR LES MEILLEURES PRATIQUES

- Faire des activités d'ISÉ pratiques et accessibles (ex. : outils dans plusieurs langues, un endroit central à la Ville pour demander des séances d'information, visites terrain pour adapter le programme aux lieux, outils toujours à jour).
- Utiliser des sacs de papier seulement : le papier réduit l'aspect dégoûtant des matières organiques pour les occupants, les occupants utilisent des sacs non conformes quand les sacs de plastique compostables sont permis, augmentant ainsi la contamination des matières organiques.
- Désigner une personne responsable par immeuble (ex. : pour ajuster les modalités de collecte en cas de problème).

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Statistique Canada. (2015). Profil du recensement. Tiré de http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CSD&Code1=5915025&Geo2=PR&Code2=59&Data=Count&SearchText=Burnaby&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&Custom=
2. CCME : Le Conseil canadien des ministres de l'environnement.
3. Bérubé, E. (2015). La gestion des matières résiduelles dans le Vancouver métropolitain. Communauté métropolitaine de Montréal. 7 mai 2015.
4. Metro Vancouver. (2010). Integrated Solid Waste and Resource Management. Tiré de http://www.metrovancouver.org/services/solid-waste/SolidWastePublications/ISWRMP.pdf#search="Integrated%20Solid%20Waste%20and%20Resource%20Management%20Plan
5. Mustel Groupe Market Research. (2015). Organics Disposal Ban Readiness Research. Tiré de http://www.metrovancouver.org/services/solid-waste/SolidWastePublications/ODBReadinessSurveyresultsFoodserviceGrocer,%20and%20apartmentparticipationfoodscrapsrecycling%E2%80%93May2015.pdf : Sondage mené auprès de propriétaires et de gestionnaires de 150 multilogements de Metro Vancouver, dont 9 de la Ville de Burnaby. L'erreur est de 8 % avec un intervalle de confiance de 95 %.
6. La Ville a décidé de ne pas fournir des minibacs pour les raisons suivantes : Un projet pilote et les informations disponibles n'ont pas démontré que les minibacs augmentent la participation; dans le cadre du projet pilote, il n'y avait pas de consensus à l'égard du type de minibac à utiliser; les minibacs sont disponibles dans les commerces; et il y a des coûts et des exigences de gestion importants associés à la fourniture de minibacs par la Ville.
7. City of Burnaby. (2015). Multi-Family Food-Scraps Recycling. Tiré de https://www.burnaby.ca/City-Services/Garbage---Recycling/Organics-and-Clean-Wood-Disposal-Bans/Multi-Family-Food-Scraps-Recycling.html
8. Projet pilote à venir sur l'installation d'un distributeur de sacs de plastique compostables approuvés. Les sacs et le distributeur seraient aux frais du propriétaire.
9. Afin de déterminer si une surcharge doit être appliquée, lors de l'arrivée d'un camion de déchets au lieu d'enfouissement ou à un site de transfert, le contenu est inspecté visuellement sur une base de volume. La surcharge est facturée à l'entreprise de collecte, qui refile les coûts au propriétaire de l'immeuble concerné. Les situations de déchets contaminés par les matières organiques se produisent surtout dans les cas d'épiceries et de restaurants.
10. City of Burnaby. (2015). 2014 Solid Waste and Recycling Annual Report. Tiré de https://www.burnaby.ca/Assets/city+services/garbage+and+recycling/education+and+guidelines/2014+Annual+Solid+Waste+and+Recycling+Report.pdf
11. City of Burnaby. (2011). Multi-Family Food Scraps Collection Pilot Project. Committee Report. 2011 June 07.
12. Tetra Tech EBA. (2014). 2013 Waste Composition Monitoring Program. Tiré de http://www.metrovancouver.org/services/solid-waste/SolidWastePublications/2013_Waste_Composition_Report.pdf : Échantillonnage de 247 multilogements avec 5 logements et plus.

Représentants municipaux consultés :

Tracey Tobin, Environmental Services Officer, City of Burnaby, communication personnelle, 10 novembre 2015.

Stephanie Woo, Technical Advisor Solid Waste Strategy and Public Involvement, Metro Vancouver, communication personnelle, 10 novembre 2015.

Municipalité régionale de Halifax (Nouvelle-Écosse)

PROFIL

Population	402 400 habitants (2011) [1]		
Types d'immeubles résidentiels		**Nombre total de logements**	**Nombre de logements desservis par la collecte des matières organiques**
	Maisons unifamiliales, plex (2 à 6 log.), collecte municipale	135 208 log.	135 208 log. (100 %)
	Multilogements (7 log. et plus, autres que condominiums), collecte privée	Environ 56 000 log.	Environ 56 000 log. (100 %)
	Multilogements (condominiums), collecte municipale	9028 log.	9028 log (100 %)

CONTEXTE

Politiques	- Provincial (1996) : Bannissement des matières recyclables et organiques de l'enfouissement - Provincial : Obligation pour les organismes municipaux d'atteindre un objectif global de diversion de 50 % pour 2000 [2] - Municipal : Obligation d'avoir des contenants distincts pour les matières organiques (règlement S-600)	
Chronologie	**1997-1998**	Début de l'implantation de la collecte des matières organiques dans les multilogements avec une période d'adaptation pendant laquelle des avertissements sont donnés (1998-1999) sans que les pénalités soient appliquées; les pénalités sont appliquées à compter de 1999
	2015	Projet pilote pour évaluer les barrières et les avantages à la collecte des matières organiques dans 5 immeubles de condominiums de 40 à 150 log.
	2016	Début d'un nouveau projet pour améliorer le taux de récupération global dans les condominiums

DÉMARCHE D'ISÉ SPÉCIFIQUE AUX MULTILOGEMENTS

Démarche d'implantation	**Propriétaires / gestionnaires** - Séance d'information, sur demande - Lettre destinée aux occupants	**Occupants** - Séance d'information, sur demande - Guide de triage - Kiosque d'information dans le hall d'entrée de l'immeuble - Audits des déchets
Outils	- Affiches de signalisation pour les salles d'entreposage des contenants - Diffusion des résultats de caractérisation des projets pilotes aux immeubles participants (par l'entremise d'une lettre et d'un évènement promotionnel dans l'entrée de l'immeuble)	
Relance et récurrence	- Site Internet de la Ville - Application web sur le triage - Sensibilisation terrain par les inspecteurs de la Ville - Soutien à des occupants ou groupes verts au sein des immeubles - Travail collaboratif avec l'association des propriétaires et gestionnaires d'immeubles à logements	

MODALITÉS DE COLLECTE PROPRES AUX MULTILOGEMENTS

	Matières organiques	Matières recyclables (2 fractions : contenants et fibres)	Déchets
Exigence	- La collecte des matières organiques et recyclables doit être aussi facile que celle des déchets, ce qui revient à mettre les contenants pour les matières organiques et recyclables au même endroit que ceux pour les déchets ou, dans le cas d'une chute à déchets, afficher (signalisation) la localisation des contenants pour les autres fractions		
Contenant de tri et de transfert	- Condominiums : un minibac fourni par log. - Sacs de plastique non permis	- Verre, plastique, boîtes/bouteilles en métal : sac de plastique bleu transparent	s.o.
Contenant de collecte en commun	- Bac roulant de 240 L	- Principalement des conteneurs de 2 à 4 v^3 - Parfois des bacs roulants de 240 L, si l'espace est limité, surtout bleus, parfois noirs	- Conteneur de 2 à 4 v^3
Lieu d'entreposage	- À l'intérieur ou à l'extérieur, selon l'espace et la ventilation - Exigence : Contenants pour les matières organiques et recyclables doivent être à moins de 3 m du contenant pour les déchets		
Fréquence de collecte	- 1X à 3X / semaine, selon la taille de l'immeuble et la participation au programme		- 1X à 3X / semaine, en général

RESPONSABILITÉS

	Matières organiques	Matières recyclables (2 fractions : contenants et fibres)	Déchets
Fourniture des contenants	- Multilogements, autres que condominiums : propriétaire - Condominiums : Ville par l'entremise des contrats avec des entreprises privées		
Collecte	- Multilogements autres que condominiums : propriétaire pour les 4 fractions, par l'entremise d'un contrat avec une entreprise privée - Condominiums : Ville pour les 4 fractions		

ENCADREMENT

Outils	**ISÉ**	- Relance d'activités d'ISÉ obligatoires auprès d'immeubles problématiques
	Règlementaires	- Règlement provincial qui interdit l'enfouissement des matières organiques - Règlement municipal qui oblige les propriétaires de tous les multilogements à trier 4 fractions à la source - Obligation que les programmes de collecte des matières organiques et recyclables soient aussi accessibles et faciles que celle des déchets - Modèle de contrat de location pour les appartements fourni par le gouvernement provincial : comprend des clauses à l'effet que le propriétaire doit fournir les contenants pour les 4 fractions et que le locataire doit trier les 4 fractions
	Économiques	- Les déchets contenant des matières organiques et recyclables sont retournés à l'immeuble pour triage - Les coûts de disposition pour les matières organiques sont moins élevés que pour les déchets (75 $/tonne au lieu de 125 $/tonne) - Pénalité appliquée au propriétaire par évènement de non-conformité (352,50 $)
Suivi	- Programme d'inspection : la conformité à divers éléments est vérifiée (ex. : présence des contenants, signalisation, contamination); en cas de non-conformité, des avis sont généralement émis la première fois, les déchets peuvent ne pas être collectés - Audits réalisés ponctuellement pour ajuster le programme ISÉ et les modalités de collecte, réalisés parfois en collaboration avec l'association des propriétaires et gestionnaires d'immeubles à logements	

RÉSULTATS SPÉCIFIQUES AUX MULTILOGEMENTS

Performance	- Rendement moyen : 39 kg matières organiques/log./an (50 942 appartements dans des multilogements de 7 log. et plus, 2013-2014)
Satisfaction	nd

OPINION SUR LES MEILLEURES PRATIQUES

- Rendre obligatoire le triage à la source pour tous.
- Mettre en place des modalités de collecte qui sont aussi faciles que celles des déchets (ex. : fermeture des chutes à déchets, localisation des contenants pour les matières organiques et déchets ensemble).
- Établir des exigences pour les nouveaux immeubles qui facilitent la diversion des matières résiduelles (ex. : pas de chutes, espace pour les contenants, ventilation adéquate de la salle d'entreposage des contenants, espace et équipements pour le rinçage des contenants).
- Désigner une personne responsable par immeuble : pour servir de personne contact avec la Ville et solutionner les problématiques internes (ex. : occupant qui contamine les déchets régulièrement).

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Statistique Canada. (2015). Populations des régions métropolitaines de recensement. Tiré de http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/demo05a-fra.htm
2. Government of Nova Scotia. (2015). Solid Waste – Resource Management Strategy. Tiré de https://www.novascotia.ca/nse/waste/swrmstrategy.asp#diversiongoals

Représentants municipaux consultés :

Laurie Lewis, Program Manager – Policy and Outreach, Solid Waste Resources, communication personnelle, 24 novembre 2015.

Larissa Linsink, Education Officer, Solid Waste Resources, communication personnelle, 24 novembre 2015.

Région municipale de Halton (Ontario)

PROFIL

Population	501 669 habitants (2011) [1]		
Types d'immeubles résidentiels		**Nombre total de logements**	**Nombre de logements desservis par la collecte des matières organiques**
	Maisons unifamiliales et plex (1 à 8 log.)	nd	nd
	Multilogements (10 log. et plus)	565 immeubles avec 30 000 log. [1]	62 immeubles (environ 11 %) répartis comme suit : - 19 imm. de 10 à 19 log. - 4 imm. de 20 à 29 log. - 13 imm. de 30 à 49 log. - 14 imm. de 50 à 99 log. - 8 imm. de 100 à 199 log. - 4 imm. de 200 log. et plus

CONTEXTE

Politiques	- Provincial : Obligation pour les propriétaires de multilogements de fournir un programme de recyclage des matières recyclables (mais non contrôlée) - Régional : Objectif global de diversion de 65 % pour 2016 [2] - Municipalités de la région : Aucune	
Chronologie	**2008**	Implantation de la collecte des matières organiques dans les maisons unifamiliales
	2008-2012	Implantation de la collecte des matières organiques dans les complexes de maisons en rangée
	2010	Projet pilote dans 4 multilogements
	2012-2013	Visite de tous les multilogements pour revoir leurs programmes de recyclage des matières résiduelles : par la même occasion, les propriétaires / gestionnaires ont été informés de l'implantation prochaine d'un programme de collecte des matières organiques, et la région a classé les immeubles en leur attribuant un code « vert », « jaune » ou « rouge » selon leur intérêt envers des programmes de diversion
	2014	Début de l'implantation de la collecte des matières organiques dans les immeubles de 2 à 6 log. : l'implantation est complétée
	Fin 2014-2018	Implantation de la collecte des matières organiques dans les immeubles de 7 log. et plus, en débutant par les immeubles classés « verts », suivi des « jaunes » et des « rouges » , à raison d'un immeuble par semaine

DÉMARCHE D'ISÉ SPÉCIFIQUE AUX MULTILOGEMENTS

Démarche d'implantation	- Implantation par phases en commençant avec les immeubles qui démontrent le plus d'intérêt envers des programmes de diversion, en fournissant un accompagnement important et en laissant au propriétaire / gestionnaire le soin de prendre les décisions concernant les modalités de collecte à l'intérieur de l'immeuble - Utilisation des immeubles participants comme exemples pour influencer les immeubles récalcitrants de même taille	
	Propriétaires / gestionnaires - Visite des lieux pour donner des informations et évaluer les besoins - Trousse d'information	**Occupants** - Séance d'information - Trousse d'information
	Commun - Affiches de signalisation pour les lieux de collecte - Signalisation des matières acceptées sur les contenants pour les matières organiques - Information sur les services existants de nettoyage des contenants	
Relance et récurrence	- À la suite de l'implantation et lors de visites ponctuelles, inspection des contenants par la Ville et relance des activités d'ISÉ auprès des immeubles problématiques - Lors de la collecte des matières organiques, billet de courtoisie apposé sur les contenants de matières organiques contaminés et relance des activités d'ISÉ auprès des immeubles problématiques - Les immeubles dont les déchets ont fait l'objet d'une inspection sont informés des résultats - Site Internet	
Commentaire	- Photos plus efficaces que des pictogrammes pour communiquer les matières acceptées considérant la diversité culturelle des occupants	

MODALITÉS DE COLLECTE PROPRES AUX MULTILOGEMENTS

	Matières organiques	**Matières recyclables**	**Déchets**
Exigence	- La région recommande qu'une chute à 3 fractions soit installée pour les nouveaux immeubles		
Contenant de tri et de transfert	- Minibac de 7 L, fourni par la Ville, remplacé gratuitement - Sacs de papier et de plastique compostables acceptés - Projet pilote (2010) : 5 types de minibacs testés [1]	- Sac bleu, fourni par la Ville, remplacé gratuitement	s.o.
Contenant de collecte en commun	- Obligatoire : bac roulant vert de 360 L majoritairement, 120 L si l'espace est limité	- Obligatoire : bac roulant bleu de 360 L, barème de 30 L / log. utilisé	- Obligatoire : conteneur de 3 à 8 v^3
Lieu d'entreposage	- Pas d'exigences - La région recommande que les contenants pour les matières organiques et recyclables soient installés avec ceux pour les déchets		
Fréquence de collecte	- 1X / semaine majoritairement, parfois 2X / semaine		- 1X / semaine, 2X / semaine, 1X / 2 semaines, selon le volume - La fréquence n'est pas réduite lorsque la collecte des matières organiques est implantée - Harmonisation en cours de la fréquence de collecte à 1X / semaine

RESPONSABILITÉS

	Matières organiques	Matières recyclables	Déchets
Fourniture des contenants	Ville		
Collecte	Ville		

ENCADREMENT

Outils	**ISÉ**	- Les contenants de matières organiques ne sont pas ramassés si jugés contaminés par le service de collecte, billet de courtoisie apposé sur les contenants qui ne sont pas ramassés
	Règlementaires	- Aucune
	Économiques	- Contenants, outils de récupération et ISÉ fournis par la Ville sans coût additionnel - D'autres outils sont envisagés pour 2018 et après
Suivi	Caractérisation des déchets aux 2 ans	

RÉSULTATS SPÉCIFIQUES AUX MULTILOGEMENTS

Performance	Audit des matières organiques (projet pilote de 2010) - Taux de contamination des matières organiques : 2 %
Satisfaction	Sondage mené auprès des occupants (à la suite du projet pilote de 2010), taux de réponse de 38 % - Taux de participation à la collecte des matières organiques : 70 % - Proportion des occupants qui aiment le minibac : 69 % - Raisons de non-participation : préoccupé par les risques d'odeurs et de vermine, ne veut pas acheter les sacs, le programme n'est pas facile d'utilisation dans l'immeuble

OPINION SUR LES MEILLEURES PRATIQUES

- Implanter le programme progressivement, en débutant avec les immeubles démontrant le plus d'intérêt envers des programmes de récupération et en fournissant un soutien important aux gestionnaires : les exigences de suivi relatives à des situations problématiques seront moindres qu'avec une approche d'obligation pour tous.
- Communiquer ouvertement avec les propriétaires et gestionnaires, afin de bâtir le programme ensemble.
- Développer le message des outils d'ISÉ destinés aux occupants avec un message d'occasions égales pour tous de recycler, sans donner l'impression qu'on les oblige à récupérer.
- Faciliter la tâche de récupération : au minimum, mettre les contenants pour les matières organiques et recyclables ensemble.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Watt, N. (2012). Maximizing Waste Diversion in Apartment Buildings: Piloting a Multi-Residential Source-Separated Organics Program [Présentation PowerPoint]. Tiré de http://www.compost.org/conf2012/Concurrent_3_Overcoming%20Barriers/Nicole_Watt_Maximizing_WD_Apartment.pdf
2. Halton Region. (2015). Halton's 2012-2016 Solid Waste Management Strategy Approved by Regional Council. Tiré de http://webaps.halton.ca/news/mediashow.cfm?-MediaID=2011-11-16-02-52-49

Représentant municipal consulté :

Nicole Watt, Waste Diversion Education Coordinator, Halton Region, communication personnelle, 11 novembre 2015.

Ville de Markham (Ontario)

PROFIL

Population	Plus de 342 000 habitants (2014) [1]	
Participation à la collecte des matières organiques		**Nombre de logements desservis par la collecte des matières organiques**
	Maisons unifamiliales, plex et multilogements (collecte à la rue)	Environ 80 000 log. (100 %)
	Multilogements (collecte en vrac)	10 107 log. (77 %) répartis dans 68 immeubles : - 2 imm. de 20 à 29 log. - 4 imm. de 30 à 49 log. - 6 imm. de 50 à 99 log. - 44 imm. de 100 à 199 log. - 12 imm. de 200 log. et plus

CONTEXTE

Politiques	- Provincial : Obligation pour les multilogements de fournir un programme de recyclage des matières recyclables, pas appliquée - Plan régional, 2014 : Tous les multilogements doivent avoir un programme de recyclage pour les matières organiques - Ville, 2002 : Adoption du principe d'équité entre tous les citoyens à l'égard des occasions de diversion des matières résiduelles et de l'obligation d'utiliser les services municipaux de collecte - Ville, 2012 : Objectif global de diversion de 80 % pour 2014 [2]	
Caractéristiques	- Augmentation importante lors des dernières années de la population et du nombre de multilogements, notamment de grande taille et avec des commerces au rez-de-chaussée	
Chronologie	**2005**	Implantation de la collecte des matières organiques auprès des maisons unifamiliales
	2007-2008	Implantation de la collecte des matières organiques auprès des multilogements

DÉMARCHE D'ISÉ SPÉCIFIQUE AUX MULTILOGEMENTS

Démarche d'implantation	**Propriétaires, immeubles construits avant 2005** - Lettre annonçant le programme - Service d'accompagnement par 5 ressources de la Ville (visite des lieux pour évaluer les besoins) **Propriétaires, immeubles construits depuis 2005** - Procédure d'approbation du Plan de développement avant la construction : la Ville révise et commente la conformité du Plan	**Occupants** - Rencontre d'information, sur demande, équipements et outils ISÉ remis (demandés surtout par les immeubles construits avant 2005) - Équipe verte mise en place par les occupants dans certains immeubles
Outils	- Guide, aimant, affiches de signalisation pour l'immeuble, salle de chute et contenants	
Relance et récurrence	- Après l'implantation, suivi par la Ville du respect des exigences, relance des activités ISE auprès des immeubles problématiques - Lettre aux propriétaires / gestionnaires d'immeubles dont le programme de triage à la source n'est pas conforme - Site Internet	

MODALITÉS DE COLLECTE PROPRES AUX MULTILOGEMENTS

	Matières organiques	Matières recyclables	Déchets
Exigence	- La plupart des multilogements construits avant 2005 sont typiquement munis d'une chute à déchets - Depuis 2005, obligation d'installer une chute à 3 fractions pour les nouveaux immeubles		
Contenant de tri et de transfert	- Minibac, fourni par la Ville, payé par le propriétaire qui peut refacturer les occupants au prix coûtant - Sacs de papier et de plastique (compostables ou non) acceptés	- Sac bleu, fourni par la Ville, payé par le propriétaire qui peut refacturer les occupants au prix coûtant	s.o.
Contenant de collecte en commun	**Bâtiments construits avant 2005**		
	- Bac roulant de 240 L ou 360 L, parfois conteneur 1,7 v^3, de couleur verte	- Bac roulant de 360 L, bleu	- Conteneur 3 et 4 v^3, gris, noir ou brun
	Bâtiments construits depuis 2005		
	- Conteneur, grandeurs variables, vert, pas de limite de volume	- Conteneur, grandeurs variables, bleu	- Conteneur, grandeurs variables, gris, noir ou brun
Lieu d'entreposage	- Bâtiments construits avant 2005, typiquement avec chute à déchets : contenants pour les matières organiques et recyclables ensemble, soit dans la salle à déchets ou ailleurs; tous les bâtiments doivent être adaptés pour l'aménagement de contenants - Bâtiments construits depuis 2005 : dans la salle d'entreposage, obligation d'avoir une capacité d'entreposage d'une semaine		
Collecte	- Fréquence : 1X / semaine pour les 3 fractions - Matières organiques : route spécifique pour les multilogements		

RESPONSABILITÉS

	Matières organiques	Matières recyclables	Déchets
Fourniture des contenants	**Multilogements construits avant 2005**		
	Ville	Propriétaire	
	Multilogements construits depuis 2005		
	Ville, payés par le propriétaire		
Collecte	Ville		

ENCADREMENT

Outils	**Règlementaires**	- Depuis 2013, les occupants doivent trier à la source 4 fractions (résidus alimentaires, résidus verts, matières recyclables et déchets) Bâtiments construits avant 2005 : - La Ville peut arrêter les services de collecte si les non-conformités ne sont pas corrigées Nouveaux immeubles, construits depuis 2005 : - Le plan de développement de l'immeuble doit être approuvé par le département de la Ville responsable de la gestion des déchets - Le propriétaire doit payer les contenants et les outils de récupération avant de pouvoir construire Règlementation envisagée : - Exigences techniques pour les chutes à 3 fractions afin de pallier des problèmes de fonctionnement - Exigences de volume pour les conteneurs de matières organiques
	Économiques	- Immeubles construits depuis 2005 : caution exigée par la Ville en lien avec le bon fonctionnement de la chute à 3 fractions

RÉSULTATS SPÉCIFIQUES AUX MULTILOGEMENTS

Performance	- Taux de capture des matières organiques : environ 20 % (estimation qualitative) - Caractérisation réalisée par la région : résultats non disponibles - Évolution vers un programme régulier d'audits
Satisfaction	- Groupe de discussion d'occupants et de gestionnaires (2007-2008) : résultats non disponibles

OPINION SUR LES MEILLEURES PRATIQUES

- Réaliser des activités d'ISÉ terrain (ex. : accompagnement de propriétaires/gestionnaires, rencontres d'information avec les occupants).
- Obliger la séparation à la source des matières organiques par une règlementation municipale.
- Dédier des ressources spécialisées au sein de la Ville (ex. : pour accompagner les propriétaires/gestionnaires, pour donner de l'information aux occupants, pour effectuer les contrôles sur le terrain).
- Réaliser la collecte des matières organiques par des services de la Ville, et non par des services privés afin d'assurer la conformité du programme.
- Placer tous les équipements (ex. : contenants) à l'intérieur afin de réduire la contamination (ex. : dépôts de matières organiques dans les déchets par des non-résidents).
- Imposer des exigences pour les chutes à 3 fractions afin d'assurer leur bon fonctionnement et éviter des problèmes de contamination.
- Structurer le programme de façon à avoir des données de performance pour convaincre les récalcitrants (ex. : tonnage de matière organique récupéré par immeuble).

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. City of Markham. 2015. Markham Economic Profil. 2014. Tiré de https://www.markham.ca/wps/wcm/connect/markhampublic/52bdff4e-a2ce-46d1-b8b2-5ce-02b5a3a7e/Economic+Profile+Markham+2014.pdf?MOD=AJPERES&CACHEID=52bdff4e-a2ce-46d1-b8b2-5ce02b5a3a7e
2. City of Markham. (2012). « The Best of the Best » Markham's Roadmap to 80 % Diversion. Tiré de https://www.markham.ca/wps/wcm/connect/markhampu-blic/4cb8abf1-02ac-4385-b8c2-e8cf47cb5465/FINAL+Waste+Strategy+(3).pdf?MOD=AJPERES&CACHEID=4cb8abf1-02ac-4385-b8c2-e8cf47cb5465

Représentants municipaux consultés :

Claudia Marsales, Senior Manager, Waste and Environmental Management, Ville de Markham, communication personnelle, 28 octobre 2015.

Michael Di Pasquale, Supervisor, Waste Management Operation, Ville de Markham, communication personnelle, 28 octobre 2015.

Ville d'Ottawa (Ontario) [1]

PROFIL

Population	883 391 habitants (2011) [2]		
Types d'immeubles résidentiels [3]		**Nombre total de logements**	**Nombre de logements desservis par la collecte des matières organiques**
	Maisons unifamiliales, plex et multilogements (service à la rue)	290 000 log.	290 000 log. (100 %)
	Multilogements (service en conteneur)	Environ 2000 immeubles [4] avec 116 000 log.	Service offert aux 2000 immeubles, environ 200 immeubles participent (10 %)

CONTEXTE

Politiques	- Provincial : obligation pour les multilogements de fournir un programme de recyclage des matières recyclables, pas appliquée - Plan de gestion des déchets de la Ville d'Ottawa (2011) : objectifs de récupération des matières organiques de 60 %, 70 % et 90 % pour les années 2015, 2022 et 2042 respectivement pour les immeubles résidentiels avec service à la rue; aucun objectif de récupération pour les immeubles résidentiels avec service en conteneur [5]	
Chronologie	**Avant 2010**	Projet pilote sur la collecte des matières organiques, principalement pour les maisons unifamiliales
	2010	Début de l'implantation de la collecte des matières organiques pour les maisons unifamiliales, plex et multilogements avec collecte à la rue des déchets et des matières recyclables
	2011	Début de l'implantation de la collecte des matières organiques dans les multilogements avec collecte des déchets en conteneur

DÉMARCHE D'ISÉ SPÉCIFIQUE AUX MULTILOGEMENTS

Démarche d'implantation	**Commun** - Diffusion d'information par l'entremise du site web de la Ville, une brochure, un guide et des visites d'inspecteurs de la Ville	
	Propriétaires / gestionnaires - Visite des lieux pour évaluer les besoins, sur demande	**Occupants** - Séance d'information, sur demande - Brochure « Dans quel bac le mettre? »
Outils	- Guide destiné aux propriétaires et gestionnaires - Brochure des matières acceptées	
Relance et récurrence	- Service de soutien des ressources de la Ville et de l'entreprise privée de collecte - Activités réalisées par des groupes verts établis au sein de certaines propriétés et des personnes ressources spécialisées engagées par les propriétaires / entreprises de gestion immobilière - Site web de la Ville - Service de diffusion d'information par courriel, sur demande - Publicités sur les camions de collecte	

MODALITÉS DE COLLECTE PROPRES AUX MULTILOGEMENTS

	Matières organiques	Matières recyclables	Déchets
Contenant de tri et de transfert	- Minibac fourni pour chaque log. - Sacs de papier et de plastique compostables acceptés	- Depuis 2015, sac bleu : la Ville évalue présentement si cet outil augmente la participation	
Contenant de collecte en commun	- Bac roulant de 47 L, 80 L et 240 L, vert - Volume minimal pour les nouveaux développements : 1 bac roulant de 240 L / 50 log. [6]	- Bac roulant de 360 L (bleu pour verre, plastique et métal; noir pour papier et carton) - Volume minimal pour les nouveaux développements : 1 bac roulant de 360 L pour chaque fraction OU - Conteneur de 2, 3, 4 ou 6 v^3 (gris pour verre, plastique et métal; jaune pour papier et carton) - Volume minimal pour les nouveaux développements : 0,018 v^3 / log. (verre+plastique+métal), 0,062 v^3 / log. (papier+carton) [6] - Quelques propriétaires ont installé des conteneurs enfouis partiellement dans le sol	- Conteneur bleu de 2, 3, 4, 6 ou 8 v^3
Lieu d'entreposage	- Dans le cas d'un entreposage extérieur, obligation de mettre les contenants pour les déchets dans un enclos - Pas d'exigences relatives à l'emplacement des contenants pour les matières organiques et recyclables		
Fréquence de collecte	- 1X / semaine pour chacune des 3 fractions - Fréquence plus élevée possible pour toutes les fractions, coûts additionnels pour les déchets seulement		

RESPONSABILITÉS

	Matières organiques	Matières recyclables	Déchets
Fourniture des contenants	Par la Ville sans frais additionnels		Par la Ville ou le propriétaire Frais de location facturés par la Ville
Collecte	Ville pour les 3 fractions pour presque tous les multilogements : seulement 7 propriétés sont desservies par une entreprise privée. Dans la plupart de ces cas, la Ville n'est pas en mesure de les desservir en raison de l'aménagement des lieux		

ENCADREMENT

Outils	**ISÉ**	- Programme d'inspection - Billets de courtoisie apposés par l'entreprise de collecte sur les contenants de matières organiques contaminées : le contenu n'est pas collecté et l'entreprise fait rapport à la Ville
	Règlementaires	- Règlement municipal qui oblige à trier 3 fractions à la source (résidus alimentaires, résidus verts, matières recyclables et déchets), pénalités pas appliquées
	Économiques	- Déchets : Frais supplémentaires pour le volume dépassant le volume maximal établi par log. et une fréquence de collecte plus élevée qu'une fois par semaine - Matières organiques et recyclables : Aucun frais supplémentaire pour des contenants additionnels ni pour une fréquence plus élevée de collecte qu'une fois par semaine
Suivi	- Audits des déchets - Depuis 2014, pesée des bacs roulants : données utilisées pour identifier les propriétés qui participent peu	

RÉSULTATS SPÉCIFIQUES AUX MULTILOGEMENTS

Performance	Audit des déchets (2015) : nd
Satisfaction	s.o.

OPINION SUR LES MEILLEURES PRATIQUES

- Réduire au maximum le « facteur yeurk » pour les occupants et les propriétaires :
- Pour les nouveaux bâtiments, prévoir l'espace et le matériel nécessaires pour laver les contenants de matières organiques (eau chaude, boyaux d'arrosage, laveurs à pression, ventilation et drainage).
- Utiliser des doublures en plastique pour éviter que les matières organiques coulent.
- Avant de débuter un programme, puisque tous les multilogements sont différents, effectuer une visite terrain avec les personnes concernées (ex. : employés de la Ville, représentant du propriétaire, entreprise de collecte, membres du conseil d'administration d'un immeuble de condominiums) afin de réviser tous les aspects de logistique (ex. : format et nombre de contenants, aire d'entreposage, aire de collecte, détails des communications).
- S'assurer qu'une personne (ou plus) est responsable des contenants de matières organiques (ex. : entretien, nettoyage, bon usage).
- Éliminer les chutes à 3 fractions et les chutes à déchets. Avec les chutes à déchets, il est trop facile pour les occupants de déposer toutes les fractions dans la chute.
- S'assurer qu'il y ait assez d'espace prévu (dans les plans) pour tous les contenants et qu'ils soient au même endroit, que ce soit à l'intérieur (salle à déchets, garage) ou à l'extérieur.
- Assurer une bonne communication et éducation des occupants et des propriétaires.
- Mettre en place soit des règlements contraignants ou des incitatifs financiers pour augmenter la participation.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Les informations détaillées sont présentées seulement pour les multilogements avec collecte des déchets en conteneur.
2. Statistique Canada. (2015). Profil du recensement. Tiré de https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=E&-Geo1=CSD&Code1=3506008&Geo2=PR&Code2=35&Data=Count&SearchText=Ottawa&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&GeoLevel=PR&GeoCode=3506008
3. Service à la rue = Les matières recyclables sont collectées dans des bacs, les déchets sont collectés dans des sacs ou contenants au choix du propriétaire; Service en conteneur = Les déchets sont collectés dans des conteneurs à chargement frontal.
4. Deux types d'immeubles résidentiels sont inclus : 1) Immeubles résidentiels avec 6 logements et plus dont les logements partagent une entrée et un corridor communs, et 2) Immeubles résidentiels avec 3 logements et plus dont les entrées sont distinctes pour chaque logement (ex. : maison de villes).
5. City of Ottawa. (2011). Ottawa's Waste Plan : Phase I Recommendations, Vision, Guide Principles, Goals, Objectives and Targets. Tiré de http://www.ottawa.ca/calendar/ottawa/citycouncil/occ/2011/11-23/ec/03-Document%201_en%5b1%5d.htm
6. City of Ottawa. (2012). Solid Waste Collect Design Guidelines for Multi-Unit Residential Development. Tiré de http://ottawa.ca/calendar/ottawa/citycouncil/pec/2012/11-13/Solid%20Waste%20Collection%20Guidelines%20-%20Doc%201.pdf

Représentant municipal consulté :

Janine Melbourne, Program Coordinator, Collection Service, communication personnelle, 18 novembre 2015.

Ville de Toronto (Ontario) [1]

PROFIL

Population	2,6 M habitants (2011) [2], projection de 3,0 M habitants pour 2031 [3]		
Types d'immeubles résidentiels		**Nombre total de logements**	**Nombre de logements desservis par la collecte des matières organiques**
	Maisons unifamiliales et plex (1 à 8 log.)	Environ 450 000 log.	450 000 log. (100 %)
	Multilogements (9 log. et plus)	Environ 425 000 log. desservis par la Ville [4]	Environ 358 000 log. (84 %) desservis par la Ville

CONTEXTE

Politiques	- Provincial : Obligation pour les multilogements de 6 log. et plus, situés dans une municipalité avec une population de 5000 habitants et plus, de fournir un programme de recyclage des matières recyclables, pas appliquée - Municipal (2007) : Établissement d'un objectif global de diversion de 70 % pour 2010, cet objectif n'a pas été atteint [5] - Municipal (2013) : Établissement d'un objectif de 4000 multilogements desservis par la collecte des matières organiques pour la fin 2014	
Chronologie	**2002-2006**	Plusieurs projets pilotes sur la collecte des matières organiques dans les multilogements Implantation de la collecte des matières organiques dans les maisons unifamiliales
	2009	Début de l'implantation de la collecte des matières organiques dans les multilogements sur demande
	2015	Stratégie en développement pour la gestion des déchets à long terme, adoption prévue en 2016

DÉMARCHE D'ISÉ SPÉCIFIQUE AUX MULTILOGEMENTS

Démarche d'implantation	- Campagne publicitaire spécifique aux multilogements (ex. : site web, envois postaux, journaux, abribus)	
	Propriétaires / gestionnaires - Invitation expliquant le programme et indiquant qu'il doit contacter la Ville pour obtenir les contenants - Visite terrain, sur demande	**Occupants** - Lettre et bulletin d'information - Kiosque d'information dans le hall d'entrée de l'immeuble - Séance d'information, sur demande
Outils	- Affiches pour les lieux d'entreposage des contenants - Étiquettes pour les contenants - Guide, fourni sur demande - Autres documents (affiches, cartes d'information)	

Relance et récurrence	- Depuis 2013 : Campagne spécifique aux multilogements pour augmenter la collecte de toutes les matières résiduelles, la Ville a consacré des ressources importantes - Suivi de la participation des immeubles et relance des activités d'ISÉ au besoin - Calendrier avec informations sur le recyclage - Site web : Section dédiée aux multilogements - Soutien aux ambassadeurs du recyclage [6]

MODALITÉS DE COLLECTE PROPRES AUX MULTILOGEMENTS

	Matières organiques	**Matières recyclables**	**Déchets**
Exigence générale	- Rendre la collecte des matières organiques et recyclables aussi facile que celle des déchets, moyens laissés au choix des propriétaires		
Contenant de tri et de transfert	- Minibac fourni pour chaque logement, 10 % de remplacement fourni annuellement au propriétaire - Sacs de papier et de plastique (compostables, réguliers) acceptés	s.o.	s.o.
Contenant de collecte en commun	- Bac roulant de 130 L / 15 log. - Conteneur de 2 v³ / 100 log. avec petite porte pour réduire les risques de contamination	- Bac roulant de 360 L, 4 bacs / 25 log. - Conteneur de 3 ou 4 v³, 8 v³ / 100 log.	
Lieu d'entreposage	- Variable		
Fréquence de collecte	- 1X / semaine	- 1X / semaine, parfois 2X / semaine à la suite d'un monitorage de la Ville, se produit surtout dans des situations où l'espace est insuffisant, aucun frais additionnels	- 2X / semaine dans la plupart des cas, certains immeubles qui performent bien en ce qui a trait au recyclage peuvent réduire à 1X / semaine

RESPONSABILITÉS

	Matières organiques	**Matières recyclables**	**Déchets**
Fourniture des contenants	Ville		Propriétaire
Collecte	Ville pour les 3 fractions		

ENCADREMENT

Note	Aucun encadrement exercé par la Ville auprès des multilogements desservis par le privé	
Outils	**ISÉ**	- Billet de courtoisie - Relance des activités d'ISÉ auprès des immeubles problématiques
	Règlementaires	- Depuis 2009, obligation de rendre la collecte des matières organiques et recyclables aussi facile que celle des déchets
	Économiques	- Facturation du service de collecte des déchets selon le volume des conteneurs pour les déchets
Suivi	Caractérisations sur une base régulière	

RÉSULTATS SPÉCIFIQUES AUX MULTILOGEMENTS

Performance	- Taux de diversion global (2014) : 26 % **Résultats des projets pilotes (2002-2006)** - Rendement : moyenne de 1 kg de matières organiques/log./semaine, minimum de 0,43 et maximum de 2,09; meilleurs rendements dans les immeubles avec un propriétaire proactif et où il n'y avait pas de chute à déchets (les occupants devaient déjà se déplacer à la salle d'entreposage pour déposer les matières recyclables et les déchets). - Taux de capture des matières organiques : 25 % - Taux de contamination : comparable à celui pour les maisons unifamiliales. Toutefois les immeubles participants étaient volontaires. Les taux de contamination pour les immeubles récalcitrants pourraient être plus élevés. La contamination était plus élevée avec les chutes à 3 fractions (> 20 % par volume) malgré une bonne participation. Un essai de dédier une chute à déchets pour les matières organiques a été abandonné en raison de la contamination trop importante.
Satisfaction	Résultats du projet pilote en 2006, sondage mené auprès des occupants (taux de réponse : 34 %) - 64 % participaient à la collecte des matières organiques - Raison évoquée pour leur participation : bon pour l'environnement - Irritants : pas pratique, salissant, présence de mouches à fruits, odeurs, travail requis - Améliorations suggérées : documents plus clairs avec messages plus forts, collecte à chaque étage, chute dédiée pour les matières organiques, application de pénalités financières, rendre la participation obligatoire

OPINION SUR LES MEILLEURES PRATIQUES

- Faciliter la collecte des matières organiques, la rendre équivalente à celle des déchets ou mieux.
- Dédier des ressources de la Ville pour réaliser les activités d'ISÉ : les propriétaires et occupants volontaires contribuent beaucoup au succès du programme au sein d'un immeuble, mais la Ville n'a pas de contrôle là-dessus.
- Assurer la capacité de traitement des infrastructures de traitement des matières organiques.
- Fournir les contenants pour les matières organiques.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Les informations détaillées sont présentées seulement pour les multilogements desservis par la Ville.
2. City of Toronto. (2012). 2011 Census. Population and Dwelling Counts. Tiré de http://www1.toronto.ca/city_of_toronto/social_development_finance__administration/files/pdf/2011-census-backgrounder.pdf
3. City of Toronto. (2015). Flashforward: Projecting Population and Employment to 2031 in a Mature Urban Area. Tiré de http://www1.toronto.ca/wps/portal/contentonly?vgnextoid=cc550621f3161410VgnVCM10000071d60f89RCRD
4. Il y a environ 621 000 logements au total sur le territoire de la Ville dans des immeubles avec plus de 9 logements. Environ 425 000 logements sont desservis par la collecte municipale et 196 000 logements, par le privé.

5. City of Toronto. (2013). Long Term Waste Management Strategy. Report to Public Works and Infrastructure Committee. Tiré de http://www.pac.ca/assets/toronto-waste-management.pdf
6. Les ambassadeurs du recyclage sont des résidents qui font de l'ISÉ au sein de leur propre immeuble. La Ville les soutient en leur donnant des formations et des outils. Ils sont présents dans environ 220 des 4500 immeubles de la Ville. Ces immeubles ont les plus hauts taux de diversion des matières résiduelles.

Représentant municipal consulté :

Renee Dello, Senior Analyst, Waste Division, Ville de Toronto, communication personnelle, 10 novembre 2015.

ANNEXE D

Fiches synthèses – Cas municipaux à l'international

Ville de Hambourg (Allemagne)

PROFIL

Population	1 730 000 habitants		
Types d'immeubles résidentiels		**Nombre total de logements**	**Nombre de logements desservis par la collecte des matières organiques**
	Maisons unifamiliales	nd	nd
	Plex (2 à 9 log.)	nd	nd
	Multilogements (10 log. et plus)	600 000 log.	Non disponible, car le service est offert directement aux agences immobilières qui s'occupent de la gestion des immeubles multilogements locatifs Environ 13 450 logements sont exonérés du service. Un immeuble multilogements peut être exonéré si : 1) il n'y a pas d'espace suffisant pour l'emplacement des bacs de récupération ou 2) si le compostage domestique est pratiqué.

CONTEXTE

Politiques	- Législation nationale sur les matières résiduelles « Closed Loop Management Act »: récupération des matières organiques résidentielles et dans les parcs entre 2012 et 2015 - Modification de l'ordonnance sur les matières organiques (2010) et de celle sur les matières recyclables (2011) : séparation des matières organiques à l'échelle de la Ville, réduction des exonérations, et mise en place des incitatifs favorisant la collecte des matières organiques (diminution des frais de collecte) - Allemagne : objectif de récupération de 65 % des déchets municipaux et résidentiels pour 2020 [1]	
Chronologie	**2009**	Planification du programme de collecte des matières organiques, notamment détermination des mécanismes les plus efficaces pour favoriser la participation des agences immobilières dans le programme de récupération des matières organiques
	2010-2011	Projet pilote visant tous les types d'immeubles et 2 associations immobilières. Le projet cherchait notamment à répondre aux appréhensions des agences immobilières au regard de la collecte des matières organiques (ex. : odeurs, faible participation des locataires, contraintes d'espace pour les contenants)
	2012-2014	Début de l'implantation du service de collecte des matières organiques pour l'ensemble des logements de la Ville (incluant les immeubles multilogements)
	2015	Service permanent de la collecte des matières organiques pour l'ensemble des logements de la Ville (incluant les immeubles multilogements)

DÉMARCHE D'ISÉ SPÉCIFIQUE AUX MULTILOGEMENTS

Lors de l'implantation	**Propriétaires / gestionnaires** - Campagne de communication intitulée « Le recyclage à Hambourg » pour toutes les matières récupérables (incluant les matières organiques), ciblée particulièrement pour les agences immobilières. - Brochures indiquant : - avantages de la séparation à la source des matières organiques - conseils pour faciliter le bon tri des matières organiques - réponses aux questions fréquentes concernant la séparation à la source des matières organiques - Affiches des matières acceptées avec pictogrammes à l'entrée de l'immeuble - Site web destiné aux gestionnaires - Service-conseil en cas de problèmes (ex. : comment placer les bacs, nombre de bacs recommandés) - Visites des lieux de traitement des matières organiques pour sensibiliser à l'importance de la qualité du tri	**Occupants** - Brochures (plusieurs langues) - Affiches - Magazine sur le recyclage (même publication pour les maisons unifamiliales) - Communication porte à porte lors de la livraison du minibac et de l'ensemble de sacs de papier
	Commun - Article dans les journaux - Lettre annonçant le programme	
Relance et récurrence	Campagne intitulée « Celui qui sépare et économise de l'argent »	

MODALITÉS DE COLLECTE PROPRES AUX MULTILOGEMENTS

	Matières organiques	**Matières recyclables**	**Déchets**
Contenant de tri et de transfert	- Minibac de 10 L remis à chaque logement - Sacs de papier seulement acceptés	s.o.	s.o.
Contenant de collecte en commun	- Bac roulant de 240 L - Ratio de 40 L / semaine / logement considéré lors de la distribution des bacs - Service de consultation offert par l'entreprise de collecte concernant le nombre de bacs et leur localisation optimale	- Bac roulant de 240 L - Conteneurs de 500, 770 et 1100 L permis	- Bac roulant de 240 L - Conteneurs de 500, 770 et 1100 L permis
Lieu d'entreposage	- À l'extérieur, dans un enclos de béton (idéalement un enclos par type de matière, mais un seul enclos pour les différentes fractions est aussi possible)		
Fréquence de collecte	- 1X / semaine	- selon les besoins	

RESPONSABILITÉS

	Matières organiques	Matières recyclables	Déchets
Fourniture des contenants	Ville à travers l'entreprise de collecte dont la Ville est un des actionnaires		
Collecte	Propriétaire (par l'entremise d'un contrat avec l'entreprise dont la Ville est un des actionnaires)		

ENCADREMENT

Outils	**ISÉ**	Inspection visuelle du bac avec émission d'un avis de courtoisie (autocollant) si une contamination importante des matières est constatée. Un programme d'accompagnement (sans frais par la patrouille verte) peut être offert pour les cas récurrents
	Règlementaires	Règlement national qui oblige la séparation à la source des matières organiques : appliqué à travers une ordonnance municipale
	Économiques	Taxation incitative pour les matières valorisables, pour tous les types d'immeubles résidentiels (ex. : tarif pour les matières organiques équivalent à 20 % du tarif pour les déchets)
Suivi	Projet pilote 2011 : sondage, les résidents de 52 logements ont répondu	

RÉSULTATS

	Satisfaction	Performance
Projet pilote 2011	- 70 % des répondants sont satisfaits - 30 % des répondants ne montrent aucun intérêt envers la récupération des matières	- 70 % des répondants effectuaient le tri de façon satisfaisante
Implantation 2012- 2014		- Taux de participation : 44,1 %

OPINION SUR LES MEILLEURES PRATIQUES

- Impliquer les agences immobilières (en charge de la gestion des immeubles locatifs de plus de 10 logements) dans le programme de séparation à la source des matières organiques afin d'obtenir l'appui et la collaboration du gestionnaire / propriétaire.
- Miser sur la participation des volontaires pour faire changer la mentalité et le comportement des plus réfractaires.
- Prévoir un budget approprié pour les campagnes de communication et de sensibilisation.
- Mettre en place des incitatifs économiques pour la récupération des matières organiques.
- Planifier l'implantation des programmes de récupération des matières organiques dans une perspective à long terme, au-delà de la durée des mandats des élus.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Fiedler, R. (2010). Sustainable Waste Management in the European Green Capital 2011. Communication présentée à International Solid Waste Association World Congress 2010, Hamburg, Germany. Tiré de http://www.iswa.org/fileadmin/galleries/General%20Assembly%20and%20WC%202010%2011%20Hamburg/Presentations/Fiedler.pdf

2. Höft, M. (2011): Recycling-Offensive: Mehr Bio, bitte! in H&K aktuell 04/2011, S. 1-4, BGK Cologne. Tiré de ww.kompost.de/uploads/media/Recycling_Offensive_04_11.pdf
3. Höft, M. (2011): Maßnahmen zur besseren Potentialerschließung von kommunalen und gewerbli-chen Bioabfällen, Presentation on behalf of Stadtreinigung Hamburg at the conference Hamburg T.R.E.N.D. 2011. Tiré de http://www.hamburgtrend.info/referenten-und-abstracts0.html.
4. BIPRO. (2015). Assessment of separate collection schemes in the 28 capitals of the EU. National factsheet – Germany.

Personne consultée :

Entrevue réalisée par Joseph Barth, Informa, en novembre 2015 auprès de :

Fabian Fehn, Stadtreinigung Hamburg (Hamburg Waste Management), Deputy sales manager key accounts, Head of unit Housing Sector, Department disposal, sales and customer service, Anton-Ree-Weg 3, D-20537 Hamburg.

Ville de Milan (Italie)

PROFIL

Population	1 500 000 habitants		
Types d'immeubles résidentiels		**Nombre total de logements**	**Nombre de logements desservis par la collecte des matières organiques**
	Maisons unifamiliales	nd	nd
	Plex (2 à 9 log.)	nd	nd
	Multilogements (10 log. et plus)	480 000 log.	480 000 log. (100 %)

CONTEXTE

Politiques	Loi nationale (DLGS 205/06) : - Obligation pour les municipalités de trier 65 % des matières résiduelles pour 2012 - Augmentation des coûts à l'enfouissement de 20 % pour les quartiers qui n'atteignent pas l'objectif national de récupération - Définition des sacs autorisés pour la collecte des matières organiques : sacs de plastique certifiés compostables	
Chronologie	**2012**	Implantation de la collecte des matières organiques dans le quartier Sud-Ouest de la Ville
	2013	Extension du service dans deux autres quartiers (Sud-Est et Nord-Est)
	2014	Implantation de la collecte des matières organiques à l'ensemble des quartiers de la Ville (immeubles de 10 log. et plus)

DÉMARCHE D'ISÉ SPÉCIFIQUE AUX MULTILOGEMENTS

Lors de l'implantation	**Occupants** - Affiches et lettres annonçant le nouveau service dans les immeubles - Autocollants pour les bacs - Guide du citoyen - Site web, réseaux sociaux - Application pour les cellulaires - Séances d'information - Communications de porte en porte lors de la livraison des trousses de départ - Service d'information au public (24/7) - Programmes d'éducation scolaires - Distribution de compost	**Concierge** - Lettre d'information sur le nouveau service - Guides de participation à distribuer aux occupants - Affiches à placer à l'entrée de l'édifice
Relance et récurrence	Informations publiées de façon récurrente dans les réseaux sociaux, site web et à travers une application pour les cellulaires	

MODALITÉS DE COLLECTE PROPRES AUX MULTILOGEMENTS

	Matières organiques	Matières recyclables	Déchets
Contenant de tri et de transfert	- Minibac ventilé de 10 L remis à chaque logement - Seuls les sacs de plastique certifiés compostables sont acceptés	s.o.	s.o.
Contenant de collecte en commun	- Bac roulant de 120 ou 240 L - Nombre de bacs roulants par immeuble établi par l'entreprise responsable de la collecte des matières résiduelles, l'AMSA [1]	- Bac roulant de 120 ou 240 L	- Bac roulant de 120 ou 240 L
Lieu d'entreposage	- À l'extérieur, au rez-de-chaussée ou dans le sous-sol de l'immeuble		
Fréquence de collecte	- 2X / semaine	- 1X / semaine	- 2X / semaine

RESPONSABILITÉS

	Matières organiques	Matières recyclables	Déchets
Fourniture des contenants	Ville (par l'entremise de l'entreprise de collecte, l'AMSA)		
Collecte	Ville (par l'entremise de l'entreprise municipale AMSA)		

ENCADREMENT

Outils	**ISÉ**	nd
	Règlementaires	Règlement municipal qui oblige le tri et récupération des matières organiques
	Économiques	Pas de taxation incitative pour les matières valorisables Inspection des bacs et émission des billets aux contrevenants (minimum 50 euros par immeuble multilogements par évènement). Le billet est émis au concierge / gestionnaire de l'immeuble, qui paie la pénalité et distribue ensuite le montant entre les occupants
Suivi	Tous les 3 ou 4 mois (tonnage, participation) 6 mois après le début du programme (satisfaction)	

RÉSULTATS

	Satisfaction	Performance
Service	- 79 % des répondants sont très satisfaits - 6 % des répondants sont peu satisfaits - 1 % des répondants sont insatisfaits - 14 % des répondants n'ont pas d'opinion à l'égard du programme	- Taux de participation : 90 % des logements visés (15 % plus de tonnes comparativement à l'estimation initiale) - 91 kg/habitant/année (23 kg/habitant/année en 2012 pour le secteur hôtels et restauration) - Taux de récupération : 34,5 % - Taux de contamination : 4,06 %

OPINION SUR LES MEILLEURES PRATIQUES

- Augmenter la fréquence de collecte en fonction des conditions climatiques (ex. : temps chaud).
- Utiliser des minibacs de cuisine ventilés et des sacs de plastique certifiés compostables pour diminuer les nuisances vécues par les participants.
- Assurer un budget adéquat pour les campagnes de communication et d'éducation.
- Réaliser des campagnes d'information intensives, efficaces et opportunes (en plusieurs langues).
- Fournir un nombre approprié de contenants par immeuble.
- Mettre en place un système de registre et gestion des plaintes, notamment lors de l'implantation du programme.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. La Ville de Milan est un des actionnaires majoritaires de la compagnie mère de l'AMSA, le Groupe A2A.
2. AMSA. (2015). Collecte des matières organiques résidentielles. Tiré de http://www.amsa.it/gruppo/cms/amsa/cittadini/milano/servizibase/raccoltaumido/ consulté le 22 décembre 2015.
3. BIPRO. (2013). Support to Member States in improving waste management based on assessment of Member States' performance. County Factsheet for South Italy.
4. BIPRO. (2015). Assessment of separate collection schemes in the 28 capitals of the EU. Final Report.

Personne consultée :

Entrevue réalisée par Joseph Barth, Informa, en novembre 2015 auprès de :

Marco Ricci-Juergensen, Altereco Sas - Environment, Consulting and Planning.

Ville de San Francisco (États-Unis)

PROFIL

Population	852 469 habitants (estimation 2014) [1]		
Types d'immeubles résidentiels		**Nombre total de logements**	**Nombre de logements desservis par la collecte des matières organiques**
	Maisons unifamiliales et plex (1 à 5 log.)	nd	nd
	Multilogements (6 log. et plus)	Environ 8600 immeubles	99,9 %

CONTEXTE

Politiques	- San Francisco, 2003 : adoption du principe de « zéro déchet » pour 2020	
Chronologie	**1999**	Début de l'implantation de la collecte des matières organiques en commençant avec les générateurs de grandes quantités de matières organiques et de certaines propriétés résidentielles, les multilogements pouvaient participer sans que le programme soit obligatoire

DÉMARCHE D'ISÉ SPÉCIFIQUE AUX MULTILOGEMENTS

Démarche d'implantation	- La Ville a commencé avec les immeubles de 30 log. et plus	
	Propriétaires / gestionnaires - Contact téléphonique pour expliquer le programme - Visite des lieux pour évaluer les besoins	**Occupants** - « Green Apartment Program » : Sensibilisation porte à porte à l'heure du souper à raison de 3 à 5 immeubles / semaine
Outils	- Liste des matières acceptées (site web, affiches, brochure) - Affiches de signalisation (immeubles, chutes et contenants)	
Relance et récurrence	- Suivi auprès des multilogements vivant des problèmes récurrents de contamination - Programme de subvention de la Ville pour des projets d'ISÉ réalisés par des groupes communautaires (ex. : sensibilisation de la communauté chinoise) - Bulletin d'information publié par l'entreprise de collecte et de transport	

MODALITÉS DE COLLECTE PROPRES AUX MULTILOGEMENTS

	Matières organiques	Matières recyclables	Déchets
Exigence générale	- Depuis environ 2005, pour les nouveaux immeubles : obligation de rendre la collecte des matières organiques et recyclables aussi facile que celle des déchets, les moyens sont au choix du propriétaire		
Contenant de tri et de transfert	- Minibac de 7,5 L fourni sur demande - Contenants de carton souillé, sacs de papier et de plastique compostables acceptés : facilite la participation versus un minibac à rapporter après dépôt au contenant de l'immeuble - Congeler les résidus est suggéré	- Sacs remis parfois dans le cas de multilogements pour des familles à faible revenu	S.O.
Contenant de collecte en commun	- Bac roulant de 240 L en général - Bac de 360 L jugé trop lourd - Exigence : 15 L /log., non contrôlée - 1 bac roulant de 240 L / 30 log., en général	- Bac roulant de 120 L, 240 L, 360 L - Conteneurs de 1 à 4 v^3 - Exigence : 60 L / log., mais pas contrôlé	- Selon la demande du propriétaire, variable selon les conditions sur place (ex. : type d'équipement, espace) - Exigence : 60 L / log.
Lieu d'entreposage	- Bâtiments construits avant environ 2005 : dans la plupart des immeubles à 3 étages et plus, contenants sur chaque étage, le gestionnaire transporte les contenants à la salle d'entreposage; pour les autres immeubles, salle d'entreposage - Bâtiments construits depuis environ 2005 : obligation de rendre la collecte des matières organiques et recyclables aussi facile que celle des déchets		
Fréquence de collecte	- Selon la demande du propriétaire pour chacune des fractions - Pour les matières organiques, typiquement 1X / semaine - Les frais de collecte sont facturés aux propriétaires selon la fréquence		

RESPONSABILITÉS

	Matières organiques	Matières recyclables	Déchets
Fourniture des contenants	Entreprise coopérative [2] qui loue les contenants aux propriétaires		
Collecte	Organisme municipal régional par l'entremise de l'entreprise coopérative		

ENCADREMENT

Outils	**ISÉ**	« Green Apartment Program » offert de nouveau aux immeubles vivant des problèmes récurrents de contamination Billet de courtoisie : le service de collecte appose un collant sur les contenants contaminés et fait rapport à la Ville; la Ville pense que ce moyen n'est pas efficace (ex. : le gestionnaire ne voit peut-être pas le collant) Possibilité pour les locataires de signaler, de façon anonyme, un immeuble qui n'a pas de programme de triage à la source
	Règlementaires	État de Californie, années 1990 : obligation pour chaque comté d'atteindre un taux de diversion de 25 % et 50 % en 1995 et 2000 respectivement, pénalité de 10 000 $/jour de non-conformité San Francisco, depuis 2009 : obligation pour tous de trier à la source les matières organiques, les matières recyclables et les déchets; les pénalités ne sont pas appliquées pour le moment, l'emphase à ce jour a été sur l'ISÉ
	Économiques	Escompte appliqué à la tarification des déchets (collecte, transport et disposition) selon le taux de recyclage des matières organiques et recyclables, jusqu'à un maximum de 75 % de rabais Aucun coût additionnel pour la collecte et le traitement des matières organiques et recyclables Pour les immeubles présentant des problèmes récurrents de contamination des déchets, application d'une surcharge de 50 % sur les coûts de disposition La Ville exerce son droit de retenir une vente de propriété tant qu'il n'y a pas de service de collecte pour toutes les fractions sur les lieux de l'immeuble Ristourne aux employés de la coopérative qui réalise le transport et la collecte selon la récupération des matières valorisables : La coopérative est proactive auprès des immeubles pour augmenter la participation
Suivi	Tonnage : Pas de données spécifiques aux multilogements Audits périodiques : Taux de diversion et de contamination, notamment pour les multilogements problématiques	

RÉSULTATS SPÉCIFIQUES AUX MULTILOGEMENTS

Performance	- Aucune donnée spécifique aux multilogements - Taux de diversion, toutes matières et tous secteurs (2012) : 80 %
Satisfaction	s.o.

OPINION SUR LES MEILLEURES PRATIQUES

- S'assurer que le programme est le plus uniforme possible (ex. : mêmes couleurs de bacs pour tous les secteurs, mêmes outils d'ISÉ).
- Mettre en place des incitatifs financiers pour les générateurs et les entreprises de collecte et de transport.
- Prévoir des politiques et une règlementation avec une approche qui débute avec des activités d'ISÉ et qui passe par la suite à des activités de contrôle.
- Privilégier les chutes à 3 fractions plutôt que les chutes avec déviateur, car ces dernières sont souvent mal utilisées par les résidents qui doivent choisir le bouton approprié sur un tableau de commande à plusieurs boutons.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. United States Census Bureau. (2015). State and County QuickFacts. Tiré de http://quickfacts.census.gov/qfd/states/06/0667000.html
2. L'entreprise coopérative, Recology, appartient à ses employés et est un monopole règlementé.

Représentant municipal consulté :

Alexa Kielty, Residential Waste Assistant, Ville de San Francisco, communication personnelle, 17 novembre 2015.

RECYC-QUÉBEC tient à remercier tous les partenaires qui ont été impliqués dans l'élaboration du présent document.

Ville de Burnaby
Tracey Tobin, Environmental Services Officer
Stephanie Woo, technical advisor, Solid Waste Strategy and Public Involvement, Metro Vancouver

Ville de Drummondville
Caroline Fullum, coordonnatrice à l'environnement

Ville de Gatineau
Catherine Loriot, chargée de projets, Plan de gestion des matières résiduelles

Municipalité régionale de Halifax
Laurie Lewi, HRM solid waste resource Management Strategy

Région de Halton
Nicole Watt, Waste Diversion education coordinator

Ville de Hambourg
Fabian Fehn, Hamburg Waste Management, key account management, Head of unit Housing Sector

Ville de Markham
Claudia Marsales, senior manager, Waste and Environmental Management
Michael Di Pasquale, supervisor, Waste Management Operations, Waste and Environmental Management

Ville de Milan
Marco Ricci-Juergensen, CIC – Italian Composting and Biogas Association

Ville d'Ottawa
Janine Melbourne, program coordinator, Collections Operations

Ville de Montréal (Arrondissement de Rosemont – La Petite Patrie)
Catherine Brouillette, agente de recherche en développement durable

Ville de San Francisco
Alexa Kielty, residential zero waste assistant

Ville de Sherbrooke
Patrice Charbonneau, chef de section par interim, Gestion des matières résiduelles

Ville de Toronto
Renee Dello, senior analyst waste diversion

Comité de suivi

La coordination et le suivi du mandat est le fruit de la participation des représentants environnementaux, gouvernementaux et municipaux suivants :

Suzanne Burelle
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)

Patrice Lemieux
MRC de Beauharnois-Salaberry